



Philosophia Scientiæ

Travaux d'histoire et de philosophie des sciences

CS 7 | 2007

Louis Rougier : vie et œuvre d'un philosophe engagé

Louis Rougier et la Mont Pèlerin Society : une contribution en demi-teinte¹

Yves Steiner



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/philosophiascientiae/431>

DOI : [10.4000/philosophiascientiae.431](https://doi.org/10.4000/philosophiascientiae.431)

ISSN : 1775-4283

Éditeur

Éditions Kimé

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2007

Pagination : 65-99

ISBN : 978-2-84174-412-1

ISSN : 1281-2463

Référence électronique

Yves Steiner, « Louis Rougier et la Mont Pèlerin Society : une contribution en demi-teinte¹ », *Philosophia Scientiæ* [En ligne], CS 7 | 2007, mis en ligne le 08 juin 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/philosophiascientiae/431> ; DOI : [10.4000/philosophiascientiae.431](https://doi.org/10.4000/philosophiascientiae.431)

Tous droits réservés

Louis Rougier et la Mont Pèlerin Society : une contribution en demi-teinte¹

Yves Steiner

Centre d'études interdisciplinaires Walras Pareto,
Université de Lausanne

Ce texte a comme but un survol des travaux de Louis Rougier dans le cadre de la *Mont Pèlerin Society* (MPS), une société que le philosophe français rejoint en 1957. Seulement, serait-on tenté d'ajouter. En effet, Louis Rougier — seul membre français du Cercle de Vienne [Marion 2004, 5] — se trouve, dès les années trente, fortement inséré dans des réseaux nationaux et internationaux à la base du renouveau libéral et dont la MPS, dès avril 1947, deviendra un des lieux essentiels de la circulation des idées néo-libérales.² Une insertion qui autorise Louis Rougier à organiser le Colloque Walter Lippmann (CWL) en 1938 — un quasi-modèle d'une MPS à venir — et qui apparaît après coup comme sa contribution indirecte mais cruciale à ce mouvement du renouveau libéral. Reste que cette insertion du philosophe français dans ces cercles sera insuffisante pour faire oublier à certains, au sortir de la Seconde guerre mondiale, la controverse sur ses liens entretenus avec le régime de Vichy. Lionel Robbins met ainsi son veto à une invitation de Louis Rougier à

¹Ce texte se base sur un travail d'archives effectué au *Liberaal Archief* de Gand (LAG) en Belgique et aux *Hoover Institutions Archives*, Stanford University (HIA). Pour une grande partie d'entre eux, les textes des colloques de la *Mont Pèlerin Society* n'ont pas été publiés. Les textes cités ici proviennent du *Liberaal Archief* (voir la bibliographie en fin d'article). Je remercie Robert Nadeau de son aide et ses encouragements. Mes remerciements aussi à Pascal Bridel, François Denord, Stéphanie Ginalski, Mathieu Marion et Bernhard Walpen pour leurs remarques critiques sur une version préliminaire du texte. Merci encore à Jean-Claude Pont, organisateur du colloque Louis Rougier, ainsi qu'aux participants et à celui-ci pour leurs commentaires. Une version remaniée de ce texte a fait l'objet d'une publication dans les *Cahiers d'épistémologie* du GREC, Département de philosophie de l'Université de Québec à Montréal (UQAM), n°333 (2005-10). Selon la formule, je reste bien entendu responsable du contenu de ce texte.

²Outre son important texte sur le Colloque Walter Lippmann, voir aussi la contribution de François Denord dans cette revue et [Denord 2001].

la première réunion de la Société en avril 1947. Et ce n'est que dix ans plus tard, lors de la réunion de Sankt-Moritz et avec l'aide appuyée de Friedrich Hayek, que le philosophe français intègre les rangs de la MPS.

Plus qu'un adhérent passif, Louis Rougier lit devant les membres de la MPS, entre 1957 et 1967, quatre textes, ce qui n'est, et de loin, pas la norme pour les sociétaires d'alors.³ Louis Rougier y aborde aussi plusieurs questions comme celle des bases philosophiques du libéralisme et de la démocratie, celle du rôle du droit dans les démocraties libérales ou celle, relativement neuve à l'intérieur de la MPS, de l'aide économique aux pays "sous-développés". Si le philosophe français y retrouve le propos de certains autres participants aux réunions de l'époque, il s'en distancierait parfois en s'appuyant sur ses travaux antérieurs à commencer par son principal ouvrage d'économie politique, *Les Mystiques Economiques* (première édition en 1938 ; deuxième édition, revue et augmentée, en 1949⁴). En effet, bien des passages de ses textes à la MPS semblent être inspirés par les arguments et exemples de cet opus. De sorte qu'à la permanence des réseaux de la sociabilité néo-libérale qui permettront à Louis Rougier d'intégrer la MPS en 1957 semble correspondre la permanence de certaines idées essentielles de son économie politique.

Pour démontrer ces différents points, je procède en quatre étapes. Tout d'abord, il m'a paru essentiel d'entreprendre un détour historique pour préciser la position de Louis Rougier dans l'espace du renouveau libéral des années trente, une position cruciale notamment en raison de son implication dans l'organisation du CWL. J'évoque ensuite le contexte de la création de la MPS en avril 1947, puis son développement jusqu'en 1967, date de la dernière apparition de Louis Rougier dans cette Société. Une fois ces éléments socio-historiques posés, je détaille chronologiquement et systématiquement les réunions de la MPS auxquelles le philosophe français a participé. A chaque fois, le contenu des contributions des autres participants est présenté et ce, afin de mettre en perspective l'apport spécifique de Louis Rougier. Enfin, et avant de conclure, une quatrième partie tisse les points de convergence entre le propos de Louis Rougier à la MPS et celui exprimé dans *Les Mystiques Economiques*.

³A son arrivée, en 1957, la MPS compte 234 membres contre 323 en 1966, cf. [Walpen 2004, Annexe IV]. En moyenne, un tiers des membres participe aux activités de la Société en diffusant des contributions lors des réunions annuelles de cette période.

⁴Dans cet article, on citera à partir de l'édition de 1949.

1 Louis Rougier dans le sursaut libéral des années trente

Louis Rougier n'est donc pas présent à la réunion inaugurale de la MPS en avril 1947 sur les hauts du Lac Léman, près de Vevey en Suisse. Ni lors des six rencontres suivantes d'ailleurs.⁵ En fait, ses premières

⁵Dès mars 1941, Wilhelm Röpke et Friedrich Hayek échangent au sujet de leur "mutual friend Louis" (Wilhelm Röpke à Friedrich Hayek, 1 mars 1941, Hayek Papers, HIA, 79.1). Certaines rumeurs poussent le second à demander au premier si celui-ci dispose d'informations sur les activités de Louis Rougier auprès du Maréchal Pétain. Wilhelm Röpke lui répond en date du 13 novembre 1941 : "*The suspicions against Rougier are very well founded indeed. I had many talks with him last autumn and I had to be rather severe with him, but still I had the impression that he was meaning well, though labouring under certain illusions. There is no gain saying the fact that he is a rather malleable type. I am sure, therefore, that now in New York he will be all right again. For that reason I ask you not to give this information any further*" [Hayek Papers, HIA, 79.1]. Une autre lettre de Wilhelm Röpke à Friedrich Hayek, datée du 12 janvier 1942, confirme que, selon lui, Louis Rougier ne serait pas revenu à de meilleures dispositions. Cinq plus tard, au moment de la création de la MPS, Friedrich Hayek ne retient pas le nom de Louis Rougier dans la liste des invités à la Conférence du Mont Pèlerin d'avril 1947. Il s'en explique auprès de Maurice Allais dans une lettre du 14 février 1947 : "*I have omitted his name after careful consideration. I have personally the highest regard and respect for him [Louis Rougier], but I have reason to fear that the role he played during the war as negotiator between Churchill and Pétain, and particularly the book which he has written on the subject, have made him objectionable both to some of the French and of the British members of the Conference. I mention this solely for your personal information, and I only want to add that I hope that this obstacle will not prove as serious as it seems to some people. But you will understand that I had to be particularly careful in selecting the membership of this first conference*" [Hayek Papers, HIA, 72.6]. Finalement, l'intégration de Louis Rougier dans les rangs de la MPS intervient courant 1956. Au meeting de la MPS à Berlin, l'assemblée élit Louis Rougier comme membre de la Société sur demande de Friedrich Hayek et Ludwig Mises. Le secrétaire de la MPS, Albert Hunold, est chargé de consulter ceux qui pourraient contester cette élection, autant du côté anglais (Lionel Robbins) que du côté français (Jacques Rueff). Dans une lettre du 10 octobre 1956, Albert Hunold écrit à Jacques Rueff : "*Je me réfère à l'entretien que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous à Rome et au cours duquel j'ai fait allusion à la demande de Hayek et de von Mises d'inviter Mr. Louis Rougier à devenir membre de la Mont Pèlerin Society. Vous connaissez les raisons pour lesquelles la demande a toujours été refusée. Il s'agit de cette affaire politique pendant la guerre, dans laquelle Rougier a joué un rôle un peu étrange. Lionel Robbins, qui n'est plus membre de notre Société, était toujours contre cette adhésion. J'ai eu l'occasion de lui en parler à Rome et il m'a dit de n'avoir pas d'objections à formuler si la Mont Pèlerin Society accepte Mr. Rougier comme membre et qu'il ne considérerait cette adhésion nullement comme un affront. Il reste aux membres français de prendre une décision et je vous prie de bien vouloir prendre contact avec le Professeur Baudin qui était le seul français à Berlin et avec lequel j'ai discuté l'affaire à l'occasion du Congrès. Je me permets d'envoyer copie de cette lettre au Professeur Baudin. Si je n'entends rien de votre part d'ici fin novembre, Mr. Louis Rougier, dont je ne connais pas*

contributions, dont suivra un aperçu dans les lignes à venir, ne parviennent aux sociétaires de la MPS qu'en 1957, soit dix ans après la fondation de la Société. Depuis cet instant et jusqu'en 1967, Louis Rougier participe à la MPS mais ne cherche pas à s'investir outre mesure, par exemple en briguant un poste à responsabilité au sein de la structure de l'organisation. Et pourtant, à bien des égards, Louis Rougier a eu un rôle indirect, mais crucial, dans la mise en place de cette association de penseurs néo-libéraux : il leur en a donné le modèle en convoquant, en 1938 à Paris, le CWL. L'épisode, son contexte et ses participants méritent le détour et ce, avant de présenter en quelques mots la MPS, le contexte de sa création et ses activités entre 1947 et 1967.

Depuis 1914, le monde des penseurs libéraux est en crise profonde. Entre une Guerre mondiale qui n'en finit pas, la Révolution de 1917, les crises économiques à répétition des années vingt clôturées par le krach de 1929 ou encore la montée du fascisme mussolinien, puis du nazisme hitlérien, le libéralisme économique et politique se meurt. Les esprits semblent désormais prêts à accepter les remèdes de l'Etat interventionniste que beaucoup réclament, toutes opinions politiques confondues, à Moscou, Berlin, Rome ou Washington. Le planisme est dans toutes les têtes, Keynes sur toutes les lèvres. Socialisme et fascisme sont les faces d'une seule médaille, le collectivisme, et contre ce dernier, la doctrine libérale ne peut se contenter de s'accrocher à ses oripeaux du XIXème siècle. Le monde et la pensée libérale sont en crise, la rénovation nécessaire. C'est le constat que fait, entre autres, un célèbre publiciste américain, Walter Lippmann, au début des années trente, puis dans son livre *The Good Society* publié en 1937. Traduit en français aux éditions de la Librairie de Médicis en 1938,⁶ cet ouvrage, connu sous le titre

l'adresse, sera invité à adhérer à notre Société" (*Mont Pèlerin Society Papers, HIA, 35.6*). Laconique, Jacques Rueff lui répond le 8 novembre 1956 : "J'ai discuté avec BAUDIN la question ROUGIER. Nous sommes d'accord : il faut l'admettre" [*Mont Pèlerin Society Papers, HIA, 35.6*]. La lettre-type d'invitation à adhérer à la MPS parviendra à Louis Rougier le 20 novembre 1956 et il y répondra favorablement en date du 11 décembre [*Hayek Papers, HIA, 47.4*].

⁶La même année et aux mêmes éditions, Louis Rougier publie ses *Mystiques Économiques* sur lesquelles je reviendrai. Un hasard qui n'en n'est pas vraiment un, tant la Librairie de Médicis a joué un rôle déterminant dans la fin des années trente en France, puisqu'elle va participer activement à donner "(...) au néo-libéralisme un point d'ancrage concret dans l'espace des théories économiques" in [Denord 2001, 17]. Elle publie ainsi près de quarante ouvrages entre 1937 et 1940, dont de nombreuses traductions d'auteurs libéraux comme Ludwig von Mises, Lionel Robbins, Friedrich Hayek ou Fritz Machlup. Louis Rougier semble, selon François Denord, avoir eu, aux côtés de Marie-Thérèse Genin (une des rares femmes future membre de la MPS), un "(...) rôle décisif dans le choix des publications" de la Librairie de Médicis, in [Denord 2001, 18].

La Cité libre, sera la base sur laquelle Louis Rougier s'appuiera afin de convoquer une réunion internationale pour rénover la doctrine libérale fin août 1938.

De cette réunion — dont les comptes rendus seront édités par Louis Rougier à la Librairie de Médecis en 1939 —, trois points essentiels retiennent l'attention. Tout d'abord, 15 des 26 participants au CWL se retrouveront au Mont-Pèlerin en avril 1947 ou deviendront par la suite membres de la MPS. Plus qu'une simple coïncidence, ceci démontre une permanence certaine des institutions académiques et des réseaux de sociabilité en charge de ce renouveau libéral et ce, dès les années trente. Outre ceux spécifiques au contexte français (Denord 2001, 21-22), quatre réseaux constitutifs de la MPS apparaissent derrière le nom de participants individuels : celui de l'École de Vienne (Ludwig von Mises, Friedrich Hayek), de l'ordo-libéralisme allemand (Wilhelm Röpke, Alexander Rüstow), de l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales (IUHEI) de Genève (Friedrich Hayek, Ludwig von Mises, Wilhelm Röpke, Louis Rougier) et de la *London School of Economics* (Friedrich Hayek et, dans une certaine mesure, Michael Polanyi).

Il est également important de noter que les participants à cette réunion vont convenir de la mise sur pied d'une organisation permanente aidant au travail d'échange et de diffusion d'une pensée libérale régénérée. Cette organisation, le Centre International d'Etudes pour la Rénovation du Libéralisme (CIRL), aura ses bureaux à Paris avec trois antennes à Londres, New-York et Genève. Ceci est un fort signal, selon Dieter Plehwe et Bernhard Waplen, de la perspective hégémonique, au sens gramscien du terme, dans laquelle les participants au CWL inscrivent leur action, à savoir une action de longue durée et de portée internationale [Plehwe & Walpen 1999, 208]. Une perspective dans laquelle la MPS s'insère tout autant, du moins si l'on suit les propos de son fondateur Friedrich Hayek dans *The Intellectuals and Socialism*, un texte quasi-programmatique pour le travail de la MPS et les lignes directrices de son développement futur [Hayek 1949] et [Plehwe & Walpen 1999, 209].

Enfin, dernier point à signaler, le contenu des discussions du CWL thématise, pour la première fois, ce besoin d'un renouveau libéral, d'une définition d'un nouveau libéralisme dont les contours resteront cependant flous [Walpen : 2000, 1071]. Certes, des points d'accords émergent autour de l'économie de ce nouveau libéralisme (système de prix concurrentiels, liberté d'entreprendre et de contracter, etc.) et d'une lutte à mener contre toutes les formes de collectivisme et de totalitarisme. Mais de lourdes dissensions apparaissent aussi, particulièrement lorsqu'est évoqué, de ma-

nière critique, le “vieux” libéralisme et son rapport à l’intervention étatique. Outre un premier front entre, d’un côté, Alexander Rüstow et, de l’autre, Ludwig von Mises,⁷ un second se lit dans les conclusions finales du CWL où l’affirmation d’un interventionnisme juridique de l’État et un appel à la perception par l’impôt d’une partie du revenu national afin de financer certains biens collectifs (assurances sociales, services sociaux, enseignement, recherche scientifique, etc.) laissent apparaître un décrochement par rapport aux principes libéraux classiques [Denord 2001, 24–25].

Le CIRL tiendra plusieurs réunions publiques, mais ses activités s’arrêteront avec la Seconde guerre mondiale. Il restera pourtant dans les esprits des participants au CWL, en particulier celui de Friedrich Hayek, et fera ainsi office de “(...) *prototype pour la Société du Mont Pèlerin*” [Denord 2001, 10]. L’apport de Louis Rougier est donc considérable puisqu’il amorcera avec le CWL, puis le CIRL dont il sera un des moteurs, une vaste entreprise de structuration des réseaux de sociabilité porteurs de la rénovation libérale. Reste que sa compromission avec le régime de Vichy [Bounoure 1987] et [Denord 2001, 34] le tiendra, à la demande de Lionel Robbins, à l’écart de la réunion fondatrice de la MPS en 1947. Et bien que les relations personnelles avec certains des membres de la MPS se maintiennent (Wilhelm Röpke, Ludwig von Mises et des membres français de la Société comme Louis Baudin ou Marie-Thérèse Genin), ce n’est que lors du dixième anniversaire de la création de la MPS que Louis Rougier apparaît dans ce conclave, deux ans après avoir réintégré les rangs de l’Éducation nationale en France.

⁷A la suite d’une critique du très rigoriste Ludwig von Mises à l’égard d’une intervention d’Alexander Rüstow, ce dernier déclare : “*Tout bien considéré, il est indéniable qu’ici, dans notre cercle, deux points de vue différents sont représentés. Les uns ne trouvent rien d’essentiel à critiquer ou à changer au libéralisme traditionnel, tel qu’il fut et tel qu’il est, abstraction faite, naturellement, des adaptations et des développements courants qui vont de soi. A leur avis, la responsabilité de tout le malheur incombe exclusivement au côté opposé, à ceux qui, par stupidité ou par méchanceté, ou par un mélange des deux, ne peuvent ou ne veulent pas apercevoir et observer les vérités salutaires du libéralisme. Nous autres, nous cherchons la responsabilité du déclin du libéralisme dans le libéralisme lui-même ; et, par conséquent, nous cherchons l’issue dans un renouvellement fondamental du libéralisme* (...) emphIci, je voudrais seulement attirer l’attention sur le fait que si les représentants inébranlables du vieux libéralisme avaient raison, les perspectives pratiques seraient presque désespérées. Car il ne semble réellement pas que le vieux libéralisme ait gagné en force de persuasion et en séduction ou que les développements, si sagaces soient-ils, de ses représentants aient la moindre possibilité d’exercer un mouvement de conversion dans le camp du bolchevisme, du fascisme et du national-socialisme. S’ils n’ont pas écouté Moïse et les prophètes — Adam Smith et Ricardo — comment croiront-ils M. von Mises ?” in [Rougier (éd.) 1939, 91–92].

2 Plusieurs échecs, puis une réussite : la création de la MPS en 1947 et son évolution jusqu'en 1967

La guerre porte donc un coup d'arrêt aux activités du CIRL en 1939, mais cela ne veut pas dire la fin du travail théorique et pratique de ceux et celles qui souhaitent voir la doctrine libérale reprendre vigueur pour à nouveau s'imposer dans les esprits. D'une part, plusieurs auteurs poursuivent leurs travaux et publient des ouvrages confirmant certains propos entendus lors des discussions du CWL. On peut ainsi penser à Wilhelm Röpke (*Die Gesellschaftskrisis der Gegenwart* en 1942, *Civitas Humana* en 1944), à Friedrich Hayek (*The Road of Serfdom*, 1944) ou à Karl Popper (*The Open Society and Its Enemies*, 1945). D'autre part, des tentatives de réunions internationales entre penseurs néo-libéraux ont lieu. Début 1944, Friedrich Hayek, alors à Londres et travaillant de concert avec Lionel Robbins sur les problèmes d'une future Fédération économique européenne, prend contact avec plusieurs "amis" en France, en Belgique et en Hollande afin d'organiser une conférence internationale sur la question. Sont notamment contactés Louis Rougier à Paris et le directeur de l'IUHEI à Genève, William Rappard [Pasche & Peters 1997, 194], avant que la tentative n'avorte. Une autre occasion manquée a comme origine un échange de vues entre les professeurs de l'IUHEI, en particulier Guglielmo Ferrero [Busino 1990, 210] et, surtout, Wilhelm Röpke. Leur tentative consiste en la tenue de conférences internationales régulières et la mise sur pied d'un journal édité à l'attention, selon le mot de Wilhelm Röpke, des "upper intellectual classes" et portant sur les problèmes d'après-guerre [Cockett 1995, 102]. Enfin, un assureur anglais du nom d'Alfred Suenson-Taylor — un futur membre de la MPS, en contact à Londres avec Friedrich Hayek et en Suisse avec le futur secrétaire de la MPS, Albert Hunold —, établit durant la guerre l'*International Liberal Exchange*, ce que Richard Cockett considère comme étant le premier *think tank* libéral doté d'une organisation concrète et d'une petite revue, le *Journal of International Liberal Exchange* [Cockett 1995, 107–108], [Plehwe & Walpen 1998, 369]. Ces éléments témoignent donc d'une intense activité au sein des cercles néo-libéraux, une activité marquée par la volonté de maintenir, coûte que coûte malgré la guerre, les contacts entre penseurs prêts à revisiter, comme en 1938 au CWL, la doctrine libérale et ce, en parallèle à leurs travaux académiques propres.

C'est donc dans ce cadre qu'il faut inscrire les démarches de Friedrich Hayek, début 1944, et qui consistent à établir à Vienne un institut anglo-

phone de recherches en sciences sociales dont la mission est de rééduquer les élites germanophones dès l'après-guerre. Une proposition transmise par Lionel Robbins aux autorités britanniques, mais rapidement écartée par celles-ci [Ebenstein 2001, 140 et 367, n. 3]. L'idée ne finit pourtant pas aux oubliettes puisque Friedrich Hayek l'avance à nouveau, en conférence publique cette fois-ci, à *King's College* (Cambridge) le 28 février 1944 [Hayek 1944a]. Il y propose la création d'une *Acton Tocqueville Society* qui réunirait des penseurs partageant les valeurs libérales, une société dont le but serait de rééduquer le peuple allemand grâce à la production d'un savoir inspiré par les principes de la liberté.⁸ Une proposition qu'il aura l'occasion d'affiner et de diffuser durant l'année 1946 auprès de bien des confrères de plusieurs universités européennes et américaines à la fois lors de conférences organisées en l'honneur de son *best-seller* *The Road of Serfdom* [Ebenstein 2003, 121], mais aussi via un lourd travail de correspondance entamé dès l'automne de la même année. Reste que l'accueil favorable à ses suggestions ne fait pas tout, surtout il ne résout pas la question du financement d'une telle société et de sa première réunion. Ici, il semble bien, comme l'a montré Richard Cockett que, le Suisse Albert Hunold a joué un rôle majeur en conviant Friedrich Hayek à l'Université de Zürich en novembre 1945, puis en présentant ce dernier et son projet à des industriels et hommes d'affaires suisses qui devaient apporter courant 1946 une contribution financière à la réalisation de la première réunion de la MPS.⁹ De sorte qu'en décembre 1946 grâce au financement ainsi trouvé pour la rencontre du Mont-Pèlerin ajouté à l'aide logistique apportée par William Rappard [Busino 1990] Friedrich Hayek se trouve en position pour convoquer une soixantaine de personnes sur les hauteurs du Lac Léman début avril 1947.

La première réunion de la MPS se déroule donc du 1^{er} au 10 avril 1947 et réunit 39 personnes¹⁰ surtout des milieux académiques, mais

⁸Ceux et celles que Friedrich Hayek nomme les "*historians*" dont il donne une définition large : "(...) *by historians I mean really all students of society, past and present.*" In [Hayek 1944, 137].

⁹[Cockett 1995, 103], [Walpen 2004, 99–100]. Par souci de précision : l'argent en question avait été en réalité préalablement réuni par Albert Hunold pour le projet de l'un de ses proches, Wilhelm Röpke, qui souhaitait, comme déjà vu, mettre sur pied une revue d'obédience libérale. D'accord avec ce dernier, Albert Hunold redirigea les fonds en question sur le projet de Friedrich Hayek. Un second bailleur de fonds interviendra encore, le *Volker Fund*, notamment dans le paiement des frais de transports pour les invités américains à la première réunion de la MPS.

¹⁰Sont présents : Maurice Allais, Carlo Antoni, Hans Barth, Karl Brandt, Herbert Cornuelle, John Davenport, Stanley Dennison, Aaron Director, Walter Eucken, Erich Eyck, Milton Friedman, Harry Gideonse, Frank Graham, Floyd Harper, Friedrich Hayek, Henry Hazlitt, Trygve Hoff, Albert Hunold, Bertrand de Jouvenel, Carl

aussi journalistiques, politiques, industriels et de fondations privées, le tout venant de 10 pays différents [Hartwell 1995, 26–51], [Pasche & Peters 1997], et [Denord 2002]. Organisée sous la forme d’un séminaire, la réunion aborde une dizaine de thèmes de discussion,¹¹ bien que l’impératif majeur reste pour beaucoup, à commencer par Friedrich Hayek lui-même, la question de la pérennité de l’organisation, une question abordée le 4 avril puis en clôture le 9 avril. S’engagent ainsi de longs palabres sur la nature et la structure de l’organisation, le statut de ses travaux et de ses débats, son financement et bien sûr, ses buts inscrits dans un *Statement of Aims* dont la pénible rédaction illustre l’âpreté des échanges d’alors. Le choix du nom “*Mont Pèlerin Society*” sur proposition de Karl Brandt, à la place d’une *Acton Tocqueville Society*, est aussi un autre épisode du genre, bien qu’ici la charge “catholique” liée aux noms de Lord Acton et d’Alexis de Tocqueville, de même que les temps qu’ils représentaient, révèlent combien certains sociétaires craignaient que la future Société ne soit rapidement estampillée comme “réactionnaire” [Hartwell 1995, 43–44]. Au final, la désormais *Mont Pèlerin Society* s’organise autour d’un comité de direction — un *Board of Directors* dans lequel Friedrich Hayek devient président et Albert Hunold secrétaire — chargé de la logistique et de la sélection des thèmes à traiter lors de futures réunions. Quant aux *meetings*, ceux-ci sont strictement privés — la MPS ne publie pas de revue, bref, ne communique pas et les participants sont tenus à ne pas reproduire les propos entendus — et un système de cooptation régit le recrutement de nouveaux membres.

Ces quelques éléments méritent d’être commentés sur deux points. D’une part, la question des réseaux de sociabilité derrière les noms des participants ressurgit. Comparé à la réunion du CWL, trois nouveaux cercles d’influence néo-libérale s’ajoutent aux réseaux évoqués plus haut : celui de l’Ecole de Chicago (Knight, Friedman, Stigler, Director), celui regroupé autour de la *Foundation for Economic Education* (Read, Mises, Harper, Morley) et celui qui gravite autour de l’Internationale Libérale

Iversen, John Jewkes, Frank Knight, Henri de Lovinfosse, Fritz Machlup, Loren Miller, Ludwig von Mises, Felix Morley, Michael Polanyi, Karl Popper, William Rappard, Leonard Read, George Révay, Lionel Robbins, Wilhelm Röpke, George Stigler, Herbert Tingsten, François Trevous, Vernon Orvall Watts et Cicely Wedgwood in [Walpen 2004, 389].

¹¹Dans l’ordre : “*Free*” *Enterprise and Competitive Order*; *Modern Historiography and Political Education*; *The Future of Germany*; *The Problems and Chances of European Federation*; *Liberalism and Christianity*; *Contra-cyclical Measures - Full Employment and Monetary Reform*; *Wage Policy and Trade Unions*; *Taxation, Poverty and Income Distribution*; *Agricultural Policy and The Present Political Crisis* in [Hartwell 1995, 48].

(Röpke, Rappard), fondée en 1947 à Oxford.¹² Ainsi, la MPS apparaît, aux yeux de certains du moins, comme un “*réseau des réseaux*” en voie de constitution, oeuvrant à la redéfinition théorique du libéralisme tout en formant le socle d’un espace complexe d’influences dont les relais se retrouveront à l’échelle nationale sous la forme de *think tanks* [Cockett 1995], [Pasche & Peters 1997], [Plehwe & Walpen 1998], [Walpen 2000] et [Walpen 2004].

D’autre part se pose la question du “secret”, ou disons, de la discrétion relative des débats et des conclusions théoriques et politiques des membres de la MPS. Cette relative discrétion découle à la fois des contingences de l’époque et de la visée tacticienne déployée par Friedrich Hayek. Dans le premier cas, on comprend pourquoi une certaine prudence est de mise dans l’établissement d’une association défendant les principes et les idéaux néo-libéraux au moment où le champ académique, en science économique du moins, croule sous l’avalanche keynésienne. Dans le second cas, cette discrétion relative des travaux de la MPS apparaît comme la conséquence pratique de l’analyse de Friedrich Hayek, une analyse qu’il achève dans son texte *The Intellectuals and Socialism* en 1949, mais dont les premiers arguments se trouvent déjà dans *Historians and the Future of Europe* et *The Road of Serfdom*, tous deux datant de 1944. Les points forts de cette analyse se concentrent sur le pourquoi de la réussite des *Fabians* en Angleterre. Si ceux-ci sont parvenus à conquérir les esprits et à incorporer leur point de vue dans les institutions académiques et politiques, c’est car leur démarche a consisté à se retirer des enjeux de la politique de court terme pour se retrancher dans un travail substantiel de longue durée, puis d’influence. Une fois établi un corpus de pensées prêtes à l’emploi par un petit groupe de personnes, celui-ci n’aurait, selon Friedrich Hayek, aucune difficulté à passer dans le climat général des idées et ce, grâce à ce qu’il nomme les “*second hand dealers in ideas*” (journalistes, professeurs, écrivains, politiques, etc.). Charge donc à la MPS de fournir ce bagage intellectuel revivifiant la pensée libérale,

¹²[Pasche & Peters 1997, 198–202]. Une autre différence sur laquelle je ne peux m’étendre réside dans le fait que, contrairement à la réunion du CWL, aucun représentant des syndicats ne sera dans la liste des invités de la conférence du Mont Pèlerin. La spécificité du contexte français d’alors et les segments syndicaux invités expliquent en partie la raison de cette présence au CWL. La méfiance des participants à la réunion d’avril 1947 à l’égard des syndicats est un autre élément de réponse. Dans son discours d’introduction à la MPS, Friedrich Hayek stigmatisera le rôle des syndicats dans la crise d’après-guerre et la nécessité de s’attaquer au pouvoir croissant des centrales syndicales oeuvrant, selon lui, contre le mécanisme de prix et la Société libre (cf. [Hayek 1947, 117]. Un signe pour Dieter Plehwe et Bernhard Walpen des intérêts de classe que défend Friedrich Hayek, et par extension la MPS dès son origine (cf. [Plehwe & Walpen 1998, 371], [Plehwe & Walpen 1999, 214].

les institutions académiques ou para-universitaires convoquant ensuite ces idées vers un plus large public, quitte à ce que ce travail de conversion des esprits prenne plusieurs générations.¹³ Saisir ce point est important, car il permet de comprendre pourquoi Friedrich Hayek, ou d'autres comme Walter Eucken ou William Rappard, s'opposent à impliquer la MPS dans un travail politique de court terme — incorporation à l'Internationale Libérale, publication d'un manifeste libéral, etc. —, une voie que privilégiait Wilhelm Röpke, Karl Brandt ou Albert Hunold. D'ailleurs, cet antagonisme quant à la nature du travail de la MPS et ses relations avec le public ne se résoudra pas complètement en 1947 et ressurgira, même violemment, dans le courant des années cinquante.

Jusqu'en 1967, quinze autres rencontres de la MPS suivent la réunion fondatrice,¹⁴ des rencontres dont le modèle d'organisation sous la forme d'un quasi-colloque scientifique avec une diffusion par avance de contributions ressemblent plus à la réunion de Seelibserg en 1949 qu'à celle d'avril 1947. Pendant cette période, le nombre de membres va passer de 39 en 1947, à 172 en 1951, atteignant le chiffre de 323 en 1966. Ce que ces indications ne révèlent pas, c'est l'américanisation croissante du mem-

¹³[Plehwe & Walpen 1999, 209]. Si cette relative confidentialité autour des activités de la MPS s'explique en raison des deux motifs précédemment évoqués, il convient d'éviter de confondre celle-ci avec une culture du secret absolu (cf. [Pasche & Peters 1997, 204]. Certes, la règle du "*off the record*" décrétée par Friedrich Hayek est respectée, les participants aux réunions de la MPS se refusant — comme de coutume dans tout colloque scientifique d'ailleurs - de citer les travaux de leurs comparses dans leurs propres écrits. Les sociétaires évitent aussi de faire étalage de leur appartenance à la MPS. Reste que des "fuites" s'organisent, et jamais sans l'aval des dirigeants de la MPS. Des quotidiens comme la *Neue Zürcher Zeitung* ou *Le Monde*, de même que des revues comme *Time & Tide* ou *World Liberalism*, se font l'écho des colloques de la MPS. La *NZZ*, par exemple, rend compte régulièrement des réunions de la MPS tout en nommant les personnes y prenant part. Certains de ces papiers sont d'ailleurs signés des initiales A.H. pour Albert Hunold, le secrétaire de la MPS. Friedrich Hayek n'hésite pas non plus à éditer un ouvrage intitulé *Capitalism and the Historians*, une collection d'articles issus en partie du colloque de Beauvallon en 1951 et dont le Président de la MPS précisera l'origine dans l'introduction dudit ouvrage (cf. [Hayek 1954]). Dans ses *Studies in Philosophy, Politics and Economics*, Friedrich Hayek reproduit son discours d'ouverture à la MPS de 1947 et mentionne en introduction du volume, l'existence de la MPS et l'importance de celle-ci (cf. [Hayek 1967b, vii–viii]). Enfin, six ans plus tôt, dans un texte sur la philosophie sociale et économique du néo-libéralisme, Egon Nawroth détaille les réseaux néo-libéraux et le rôle fédérateur que joue la MPS pour ceux-ci (cf. [Walpen 2000, 1074–1075]). Ces éléments attestent donc d'une certaine publicité faite au travail de la MPS et il serait faux de ne pas reconnaître que pareille publicité s'effectue, il est vrai, vers un public ciblé.

¹⁴Dans l'ordre : Seelibserg (1949), Bloemendaal (1950), Beauvallon (1951), Seelibserg (1953), Venise (1954), Berlin (1956), Sankt-Moritz (1957), Princeton (1958), Oxford (1959), Kassel (1960), Turin (1961), Knokke (1962), Semmering (1964), Stresa (1965) et Vichy (1967).

bership de la MPS au détriment des membres provenant du continent européen. Ainsi, en 1947, les membres américains représentent environ 20.

Ces différentes évolutions chiffrées ne doivent pas cacher les difficultés organisationnelles et logistiques que connaît la MPS durant ces années. La précarité du financement des réunions est une question lancinante, même si les riches amis suisses du secrétaire Albert Hunold permettent aux sociétaires de la MPS de se retrouver régulièrement. Une précarité financière telle, cependant, que la MPS deviendra elle aussi, à la fin des années cinquante, une cliente du Léviathan, le Ministère allemand de l'économie lui offrant une subvention pour l'organisation de son *meeting* de Kassel en 1960 auquel d'ailleurs Louis Rougier participe [Roth 2001, 33]. Mais surtout, d'autres difficultés beaucoup plus importantes surgissent dès le milieu des années cinquante. Un conflit interne entre les partisans d'une approche plus militante à l'égard de la chose publique (Albert Hunold, Wilhelm Röpke) et ceux d'une approche réservée et construite sur le long terme, hors des contingences de la politique quotidienne (Friedrich Hayek), éclate à nouveau [Hartwell 1995, 100-133]. Un conflit très violent qui se résoudra au tournant des années soixante avec l'éviction du secrétaire Albert Hunold — remplacé par Bruno Leoni dès 1960 [Walpen 2004, 141-145] — et le retrait progressif de Friedrich Hayek des instances dirigeantes de la MPS, laissant sa présidence à Wilhelm Röpke. Un épisode qui devait aussi coûter beaucoup d'énergie et de forces à la MPS puisque finalement fin 1961, Albert Hunold et Wilhelm Röpke ainsi que 14 autres membres dont Karl Brandt et Alexander Rüstow quittent la Société.¹⁵

Malgré le climat houleux à l'intérieur de la MPS, ses membres vont pourtant contribuer de manière significative aux travaux de la Société. Ainsi, le nombre de papiers remis aux participants aux réunions de la MPS s'élève à 251 en 1967, soit une moyenne de 17 articles par *meeting*. Ces chiffres témoignent donc d'un intense et systématique travail de production scientifique. Fruit d'un engagement en faveur des principes de la liberté, ce travail n'a cependant rien d'homogène en termes

¹⁵Il est important de noter que bien des démissionnaires s'inscrivent dans le courant de l'ordo-libéralisme allemand, dans lequel Louis Rougier trouve des points d'attache comme je désire le montrer par la suite. Ce courant avait déjà perdu en influence au sein de la MPS avec le décès en 1950 de deux acteurs importants : Walter Eucken et Leonhard Miksch. Après l'affaire Hunold, l'ordo-libéralisme allemand conserve cependant au sein de la MPS quelques dignes représentants comme Edith Eucken-Erdsieck, Ludwig Erhard et Alfred Müller-Armack. Ceci pour préciser que ce conflit interne à la MPS porte bien sur la politique extérieure de la MPS et non sur la place accordée à l'ordo-libéralisme au sein de celle-ci.

de points de vue.¹⁶ L'ensemble de cette production apparaît comme plurielle ce qui en fait sa force, du moins selon l'analyse de Dieter Plehwe et Bernhard Walpen.¹⁷ Une pluralité des points de vue et des directions prises par le néo-libéralisme qui se repère à la fois dans la correspondance entre auteurs [Walpen 2000, 1076] et dans les contributions distribuées lors des réunions de la MPS [Steiner 2005, 500]. C'est en cela que la production scientifique des membres de la MPS décrit un espace complexe d'oppositions théoriques et qu'à ce titre, il ne saurait être question de l'homogénéiser et le labelliser sous l'étiquette "néo-libéralisme de la MPS".

Voilà donc en quelques lignes dans quel contexte s'amorce la réintégration de Louis Rougier dans les cercles néo-libéraux en 1957 et son introduction à la MPS. A bien des égards, cette arrivée ne se déroule pas sous les meilleurs auspices à la fois en raison du soupçon de compromission avec Vichy qui perdure dans les esprits de certains des membres de la MPS, mais aussi en raison du contexte de cette arrivée. D'une part, la MPS est en partie rongée par un conflit interne virulent — et décisif quant au développement futur de la Société [Walpen 2004, 145–149] — qui divise ceux que Louis Rougier avait précisément tenté de réunir en 1938 à Paris. D'autre part, force est de constater que le champ de forces que forme désormais la MPS en 1957 dans l'espace des réseaux néo-libéraux n'est plus celui du CWL en 1938 : les objets légitimement importants et reconnus comme tels ne sont plus ceux d'il y a vingt ans auparavant et l'emprise de la science économique américaine est de plus en plus prégnante. Des tendances qui vont se renforcer jusqu'à la dernière apparition de Rougier en 1967 à Vichy.

¹⁶ *Bien que la MPS n'ait pas de production théorique en son nom propre, la ligne économique et politique qu'elle prône est largement répercutée par les écrits de ses membres. En effet, on trouve une homogénéité des points de vue quant aux problèmes théoriques et pratiques fondamentaux tout à fait remarquable.* in [Pasche & Peters 1997, 205].

¹⁷ *Grâce à une analyse détaillée, d'abord historique, il devient évident que le néo-libéralisme n'est en rien singulier mais pluriel; qu'à partir d'une base d'éléments communs, il a laissé des empreintes multiples [...] Cette "pluralité" du néolibéralisme n'est pas une faiblesse, mais justement, d'un point de vue des théories de l'hégémonie, une force* (traduction libre) [Plehwe & Walpen 1999, 206].

3 Dans le texte : les mots de Louis Rougier à la MPS

Le cadre général des interventions de Louis Rougier ainsi retracé, il s'agit d'évoquer le contenu de celles-ci. Par précaution, et afin de ne pas confondre le propos de Louis Rougier avec celui de la MPS, ni de recréer une cohérence entre les différents intervenants à ces réunions de 1957, 1960, 1961 et 1967, le contenu des textes remis par d'autres participants lors des mêmes sessions de travail est aussi abordé, quoique de manière plus brève.

3.1 Les bases philosophiques du libéralisme (1957)

La première intervention de Louis Rougier à la MPS se déroule le 4 septembre 1957, lors du *meeting* du dixième anniversaire de la création de la Société à Sankt-Moritz (Suisse). Il s'y exprime dans le cadre d'un atelier consacré à la signification de la liberté et aux bases philosophiques du libéralisme.

A l'inverse de la plupart des conférenciers de cet atelier, Louis Rougier répond à la question posée. Dans son intervention, il définit d'abord ce qu'il entend par "liberté", puis explicite ensuite les fondements philosophiques du libéralisme. La notion de "liberté", selon le philosophe français, se définit comme "[...] *l'indépendance, et, par suite, l'autonomie, d'un individu ou d'un groupe social à l'égard des agents extérieurs susceptibles de modifier ses décisions, en lui imposant une contrainte*" [Rougier 1957c (LAG), 1]. Si cette définition semble rejoindre celles énoncées par d'autres participants à cet atelier, elle marque néanmoins une distance notoire en se référant non pas uniquement au seul être humain, mais aussi à un "*groupe social*". Autre intervenant, Floyd A. Harper - économiste américain de la *Foundation for Economic Education* — définit, par exemple, la liberté comme "[...] *the absence of coercion of a human being by any other human being; it is a condition where the person may do whatever he desires, according to his wisdom and conscience*" [Harper 1957 (LAG), 5]. L'économiste mexicain Faustino Ballvé s'intéresse lui aussi à la seule liberté de l'individu [Ballvé 1957 (LAG), 2], de même que Friedrich Hayek lorsqu'il insiste sur la composante négative de la liberté individuelle : "[...] *by freedom or liberty we shall describe the state of a human being who is not subject to coercion by other men* [sic!]"¹⁸.

¹⁸[Hayek 1957 (LAG), 14]. Friedrich Hayek s'intéresse dans son texte autant à cette composante négative qu'à trois sortes de liberté : la liberté-pouvoir (*liberty in*

Pas de liberté au “*groupe social*” donc, sauf chez Louis Rougier.

Mais Louis Rougier, dans son essai de définition de la notion de “liberté”, se démarque encore sur un second plan : il insiste sur le caractère socialement et historiquement contingent d’une définition de la liberté. Pour asseoir son propos, il compare la signification de la liberté chez les Anciens et les Modernes. Chez les premiers, la liberté est politique en ce sens qu’elle se définit par rapport à la participation directe des citoyens de la Cité au gouvernement. Chez les seconds, celle-ci prend un autre sens puisque la liberté politique sert un impératif suprême : la liberté civile des jouissances privées [Rougier 1957 (LAG), 2]. Louis Rougier voit un autre glissement dans la définition de la liberté entre Anciens et Modernes. L’attachement des premiers à la loi positive va se muer, dans le courant du XVIIIème siècle, à la soumission de la loi positive au droit naturel chez les Modernes. Autrement dit, l’omnipotence des législateurs cède devant les théoriciens du droit naturel, le contrôle de constitutionnalité des lois s’instaure pour protéger les Droits de l’homme, bref, la “[...] *juridiction de l’Etat [cesse] où commence celle de l’individu*” [Rougier 1957 (LAG), 2]. A dose homéopathique certes, Louis Rougier démontre ici une certaine part de réflexivité quant à l’utilisation et la définition d’une notion, en l’occurrence celle de “liberté”. Il rend attentif aux contingences historiques et sociales qui fixent le périmètre de sa définition. Une sorte de vigilance qui semble bien étrangère à d’autres, comme Floyd A. Harper lorsque celui-ci dans un élan relativiste qui tient certainement plus de l’ironie déclare : “[...] *it is an act of liberty for me*

the sense of power), la liberté politique (*political liberty*) et la liberté intérieure (*inner liberty*). En s’attelant à ce travail, le Président de la MPS veut lutter contre ce qu’il pense être une perte de sens : il n’y a pas une absence de définition philosophique de la liberté, celle-ci existe, pour autant faut-il la voir. Une fois ce travail opéré, Friedrich Hayek disserte sur la question de la coercition, cette composante négative de la notion de liberté. Dans une société moderne, la contrainte de la vie collective est inévitable. Les individus ont cherché et cherchent encore aujourd’hui à protéger leur sphère privée de toute immixtion — par le biais de la propriété — en accordant à l’Etat l’usage de la coercition, un usage réduit au minimum et encadré fermement par le droit et l’édiction de règles générales. Le propos de Friedrich Hayek ressemble en bien des points à celui de la *Constitution de la liberté*, publiée en 1960, et pour cause, son texte diffusé en 1957 étant un premier jet de l’introduction et de trois chapitres de son ouvrage publié trois ans plus tard (cf. [Caldwell 2004, 305]). L’introduction et le premier chapitre — *Liberty and liberties* — se retrouvent ainsi dans le livre de 1960 à la même position alors que les deux autres chapitres — *Coercition and the State, Law, Commands and Order* — correspondent aux chapitres 9 et 10 de *La Constitution de la Liberté*. Entre le texte de 1957 et l’ouvrage publié, l’introduction et le premier chapitre sont modifiés à la marge. Le second chapitre du manuscrit a lui été un peu réorganisé en vue de sa publication, de même que le futur chapitre 10 de *La Constitution de la liberté*. Le texte de 1957 contient en outre un index détaillé de toute *La Constitution de la liberté*.

to define liberty in a manner you disfavor; it is also an act of liberty for you to disagree" [Harper 1957 (LAG), 8].

On l'a écrit, Louis Rougier répond aux questions posées, notamment sur les fondements philosophiques du libéralisme. Il est vrai que ses co-intervenants restent peu disert sur ce point et s'étendent plus sur les rapports qu'entretient la liberté avec la démocratie [Ballvé 1957 (LAG)], l'économique¹⁹ le biologique,²⁰ ou l'agent collectif de la coercition, l'Etat [Hayek 1957 (LAG)]. Pour être juste, seul Floyd A. Harper donne un mince début de réponse aux fondements philosophiques de la pensée libérale. Dans un univers ordonné par une série de vérités éternelles et universelles issues de l'expérience humaine, une "loi morale" formée par ces vérités garantit le respect de droits humains — droit à la vie, à trouver les moyens de sa subsistance, de produire ce que l'on est capable, de conserver, échanger, vendre ou jeter le produit de son travail — et donc, un plein usage de liberté [Harper 1957 (LAG), 9–12]. Tel est le fondement philosophique de la liberté chez Floyd A. Harper. Louis Rougier développe un peu plus et entreprend une discussion en deux temps, d'abord en se faisant historien de la philosophie, ensuite en apportant au crédit philosophique de la liberté les enseignements de la science contemporaine.

Le premier socle philosophique que discerne Louis Rougier est formé par le triptyque Dieu, la Raison et la Nature.²¹ En son temps, la foi

¹⁹Le journaliste William H. Chamberlain s'ingénia à démontrer la valeur pragmatique de la liberté économique : alors que dans les années trente puis dans l'immédiat après-guerre, la liberté économique était regardée comme un luxe, les idéaux du libre marché refont surface. Des dirigeants socialistes européens les ratifient (cf. [Chamberlin 1957 (LAG), 4]) tandis que des pays comme la Suisse, la Belgique et surtout l'Allemagne (cf. [Chamberlin 1957 (LAG), 6]) démontrent la supériorité du système de l'économie libre. A l'inverse, les échos venus de l'Union soviétique font déchanter ceux et celles qui autrefois cédaient aux sirènes de l'économie planifiée (cf. [Chamberlin 1957 (LAG), 7–8]). Telles sont, selon William H. Chamberlain, les preuves de l'expérience pratique qui devraient nous faire épouser, par pragmatisme, le régime de la liberté.

²⁰La liberté, selon Floyd A. Harper relève d'abord de la nature biologique de l'être humain. Citant un florilège de travaux, il avance qu'en ayant insisté sur la nature unitaire et indépendante de l'individu, la recherche biologique a démontré que "[...] *an aggregation of any sort — even this meeting [of the Mont-Pèlerin Society] — fails to blend even two persons into one unit, so long as there is life in each [...]* Every collective is an illusory construction. The biologists are helping us to see this and to relegate the concepts of the social collective to where nothing is left except an empty, meaningless shell of imaginary form" in [Harper 1957 (LAG), 3].

²¹"En bref, que ce soit Dieu, la Raison ou la Nature que l'on évoque, séparément ou simultanément, on aboutit au même résultat : à la conception libérale de l'Etat. La foi chrétienne, le rationalisme des philosophes, le droit naturel des juristes s'accordent

admettait la part de divin en l'être humain éveillant ainsi un sentiment de dignité. Celle-ci scellaît aussi une séparation entre le temporel et le spirituel, et donc une limitation de l'emprise de l'Etat sur l'individu. C'est avec la reconnaissance de la liberté religieuse au XVIIIème siècle que toute une série de libertés — de penser, de parole, de presse, etc. — sont reconnues. La pensée cartésienne, quant à elle, croyait organiser rationnellement le monde, et donc “[...] *discriminer, dans les fonctions que s'attribuait l'Etat, ce qui était nécessaire à la survie du corps social, la police, l'armée, la justice, et ce qui était usurpation et superflu*” [Rougier 1957c (LAG), 4]. De leurs côtés, les théoriciens du droit naturel ont relevé qu'après un long processus, les liens entre le souverain et le peuple se sont contractualisés (comme dans la *Common Law*). Loin de s'aliéner leur libre-arbitre, les individus acceptaient une limitation de leurs libertés sur le motif que le corps social — par extension, l'Etat — intervenait pour protéger leurs droits. Voilà ici l'esprit de la Déclaration d'indépendance de 1776, nous dit Louis Rougier.

A cet argument relevant de l'histoire de la pensée philosophique, Louis Rougier en adjoint un second, autrement plus crucial selon lui, qui relève de “*l'expérience logiquement observée*”, soit de la science. Invoquant les enseignements de l'histoire, le philosophe français retient qu'aucun régime planifié, contrairement aux sociétés libérales, n'a jamais amélioré le niveau de vie des masses. L'Etat a fini par agir contre elles, à l'image des empires égyptiens et romains où l'Etat “[...] *créé pour le service de la société, [a] condemn[é] la société à ne plus vivre que pour lui*” [Rougier 1957 (LAG), 7]. La seconde science convoquée, la psychologie, l'amène à considérer que la contrainte non consentie appliquée à l'enfant était source de mal-être²² et que seul le développement non contraint procurait la joie de vivre. Enfin, la sociologie a prouvé qu'à mesure que la société voyait les individus s'émanciper, elle remplissait “[...] *d'autant mieux ses fonctions propres, celles de sécurité, de défense et de justice qu'elle n'entrepren[ait] pas de réaliser celles dont s'acquitt[ai]ent mieux les individus, les familles, les associations particulières : en un*

pour proclamer, à la fin du XVIII^{ème} siècle, que les individus ne sont tenus à aliéner entre les mains de la puissance publique que le minimum de liberté indispensable pour la sauvegarde commune de leurs libertés réciproques” in [Rougier 1957 (LAG), 4]. Il est fort à parier que Friedrich Hayek n'aurait jamais pu souscrire à une pareille définition de la liberté reposant sur ces trois sources que sont Dieu, la Raison et la Nature.

²²“*Elle [la contrainte] provoque un état de malaise, d'insatisfaction, de frustration, déterminant, suivant les cas, le découragement pouvant aller jusqu'au suicide, ou l'indignation pouvant aller jusqu'à la révolte au péril de la vie*” in [Rougier 1957 (LAG), 6].

mot qu'elle laiss[ait] les individus libres d'exercer leurs propres affaires" [Rougier 1957 (LAG), 6].

Dans cette reconstitution de ce qui apparaît pour Louis Rougier comme étant les fonts baptismaux du libéralisme, il convient de ne pas perdre de vue que le philosophe hiérarchise son propos : si l'histoire de la pensée philosophique permet d'ancrer le libéralisme dans la pensée occidentale, c'est bien les enseignements de la science contemporaine qui dessinent désormais les contours du libéralisme. Et de ces enseignements de la science de son temps, une en particulier fonde finalement, aux yeux de Louis Rougier, la force particulière du libéralisme : la science historique.²³ Une autre manière de dire pour lui que son propos sur les bases philosophiques du libéralisme reste contingent du moment où il s'exprime.

3.2 La question du développement et de l'aide aux pays "sous-développés" (1960)

En pleine guerre d'Algérie, la deuxième intervention de Louis Rougier à la MPS s'inscrit dans un cadre particulier puisque le thème de l'atelier auquel il prend part reste relativement neuf pour la Société. La thématique du développement, puisque c'est d'elle dont il s'agit, est entrée sur le tard dans les préoccupations des sociétaires. Absente des discussions de la réunion fondatrice de 1947, cette thématique n'apparaît ni en 1949 à Seelisberg, ni à Bloemendaal en 1950. La première évocation de celle-ci date de 1951 au meeting de Beauvallon, puis en 1958 à celui de Princeton et enfin, en 1960 à Kassel (République fédérale allemande). A cette dernière occasion, l'aide publique au développement est au centre des discussions de l'atelier durant lequel Louis Rougier présente sa contribution.

A l'instar d'autres participants à cet atelier, Louis Rougier questionne les justifications de l'aide aux pays jugés "*sous-développés*", une aide qui fait problème, à ses yeux et à ceux de ses co-intervenants, en raison de son accroissement rapide. Les justifications habituellement offertes sont, selon le philosophe français, de trois ordres : économique, politique et surtout, moral. Économiquement, Louis Rougier constate, tout en se gardant d'aller plus avant, que le calcul marchand se loge derrière l'aide

²³"*Si la leçon constante qui se dégage des données de l'histoire, interprétée par la théorie économique, peut être qualifiée de loi, en ce sens on peut dire que le libéralisme en action est la loi des sociétés prospères, pacifiques et heureuses et correspond, par suite, aux besoins les plus permanents de la nature humaine*" in [Rougier 1957 (LAG), 7], je souligne.

au développement, une aide qui ne sert en réalité qu'à accompagner l'ouverture de nouveaux comptoirs dans les pays "*sous-développés*" pour des marchés occidentaux saturés [Rougier 1960c (LAG), 4]. Politiquement, la justification de l'aide se trouve dans les luttes d'influence de la Guerre froide où l'attitude soviétique en la matière paraît particulièrement préjudiciable.²⁴ Surtout, c'est la discussion de la justification morale de l'aide au développement qui revêt chez lui une place singulière.

Avant d'y venir toutefois, les critiques d'autres participants sur les justifications de l'aide au développement méritent le détour. Peter Bauer, par exemple, s'en prend aussi à la nature politiquement intéressée de l'aide au développement durant la Guerre froide, mais de manière moins convenue que le philosophe français dans sa dénonciation de l'aide soviétique au développement.²⁵ Reste que pour lui, et d'autres participants, la source du courroux réside moins dans la dimension politique qu'économique de la justification de l'aide au développement. Peter Bauer, toujours lui, s'attaque ainsi à l'inconsistance de la thèse alors dominante sur le "cercle vicieux de la pauvreté", base de la justification économique de l'aide au développement. Il réfute l'idée selon laquelle que la pauvreté bloque le démarrage d'un cercle productif ce qui annihile à terme toute source de revenu et engendre une situation de stagnation économique. Les pays industrialisés étaient, deux siècles auparavant, des pays pauvres et cela n'a pas bloqué leur développement. De plus, des régions "*sous-développées*" ont progressé depuis peu, avance-t-il [Bauer 1960 (LAG), 1–2]. Autre exemple, Jan Van Sickle (*Wabash College*) centre son propos sur cette "nouvelle" théorie de la croissance qui cautionne l'aide au développement et ainsi le retour de l'Etat dans les politiques économiques [Sickle 1960 (LAG)]. Comparée à la "vieille" théorie de la croissance — un taux de croissance optimal grâce à des forces du marché agissant sans entraves —, la "nouvelle" théorie reconnaît aussi certes la nécessaire protection des industries naissantes, mais remet en cause le rôle du marché dans l'investissement et offre à l'Etat un usage excessif de la fiscalité

²⁴[le] gouvernement soviétique [...] oblige le monde libre à stériliser une grande partie de ses revenus dans des armements improductifs, au lieu de les consacrer à l'élevation et au bien-être des masses laborieuses et des peuples sous-développés" in [Rougier 1960c (LAG), 4].

²⁵Selon Peter Bauer, le problème vient d'abord du Monde libre, notamment des Etats-Unis qui procèdent à une politique de "*soviétisation*" de l'aide au développement en conditionnant les crédits de l'aide à la signature de plans dirigistes de développement économique dans les pays "*sous-développés*" (cf. [Bauer 1960 (LAG), 5]). La dénonciation de l'aide soviétique par Louis Rougier semble aussi bien rapide au regard de l'analyse circonstanciée de la stratégie économique des pays de l'Est dans l'aide au développement que présente Wolfgang Förster (*Osteuropa-Institut, Freie Universität Berlin*) lors du même atelier (cf. [Förster 1960 (LAG)]).

progressive pour soutenir l'investissement public. Conclusion : “*There is truth in the new theory, but most of what is true is not new and most of what is new is of dubious validity*” [Sickle 1960 (LAG), 5]. Enfin, dernier exemple, celui de George A. Duncan (*Trinity College*, Dublin) qui, dans son texte, réfute l'approche économique qui sous-tend concepts et indicateurs du sous-développement et qui justifie, de manière biaisée, l'aide des pays occidentaux [Duncan 1960 (LAG)]. Cette approche pose *a priori* des taux de croissance similaires aux pays industrialisés alors qu'il a fallu deux siècles à ceux-ci pour y parvenir. Pire, cette approche se concentre sur la nature publique de l'investissement étranger alors que celle-ci avait été privée jusqu'ici. De ces critiques à la justification économique de l'aide au développement et de la condamnation plus ou moins explicite du rôle de l'Etat, Louis Rougier n'en retrouve aucune, au mieux reste-t-il vague sur la motivation marchande de l'aide publique internationale.

C'est donc la seule motivation morale qui intéresse Louis Rougier : l'aide se justifierait aujourd'hui car les gouvernements des Grandes Puissances sont honteux “[...] *d'être heureux à la vue de certaines misères (La Bruyère)*” [Rougier 1960c (LAG), 2]. Pareille justification est un peu courte, nous dit-il, et surtout il s'agit de la relativiser. En effet, celle-ci omet une réalité qui est celle d'un côté, de “[...] *la modicité ou de l'inefficacité des secours [...]*” et de l'autre, de la nonchalance de la main d'œuvre locale.²⁶ Bref, les gouvernements parlent beaucoup mais l'aide reste en deçà de leurs déclarations. Et même si le rythme auquel l'aide s'accroît éveille des craintes chez Louis Rougier, elle reste en principe une “*clause de style [...], une sorte de mythe publicitaire*” [Rougier 1960c (LAG), 3]. Dès lors, doit-on sourire à l'écoute des grands discours et oublier la question de savoir si l'aide au développement est moralement justifiable ? Non, répond Louis Rougier. Car la justification morale de l'aide aux pays sous-développés repose sur un argument essentiel : les pays industrialisés auraient exploités les “*pays sous-développés*”, un argument qui relève d'une “*conception marxiste de l'histoire*” [Rougier 1960c (LAG), 5]. Un argument essentiel, mais surtout erroné selon lui puisqu'il oublie que “[...] *le retard des peuples arriérés tient à des causes antérieures à toute intervention, à toute colonisation de la part des peuples d'Occident*” [Rougier 1960c (LAG), 5]. Il avance donc la raison des différences de développement : plus que la “*race*” ou le “*milieu*”, c'est dans la “*mentalité*” — cette capacité de réagir aux défis de toutes sortes qui

²⁶ “[...] *la difficulté de recruter localement une main d'œuvre indigène pour laquelle l'emploi salarié n'est qu'un à-côté temporaire qu'on abandonne sitôt les besoins immédiats satisfaits*” in [Rougier 1960c (LAG), 3].

assaillent une communauté — que réside la cause de ces différences.²⁷ En Occident, cette mentalité correspond à la “*volonté prométhéenne qui [...] incite à relever les défis de l’existence*” [Rougier 1960c (LAG), 5], à l’inverse d’autres civilisations.²⁸ Conclusion : “*Si l’Occident veut aider efficacement les peuples sous-développés, il faut convaincre leurs dirigeants que rien ne peut être fait sans un changement radical de mentalité [...] celui d’une mutation psychologique comme condition d’une promotion économique*”.²⁹

En soutien à cette mutation psychologique, Louis Rougier attribue un rôle spécifique à l’Etat. Il l’enjoint à mettre au travail les sans-emploi afin de dégager des revenus pour financer les infrastructures de base, puis forcer l’épargne et ainsi rendre solvables à terme une masse de consommateurs. Ce rôle crucial confié à l’Etat est en décalage avec la remise en cause de l’action publique dans le développement chez ses préopinants. Peter Bauer se prononce en faveur d’une prime d’aide aux Etats qui s’abstiennent d’intervenir dans le registre économique alors que John Van Sickle souhaite l’abandon des barrières douanières et le retrait de l’Etat du domaine commercial. La distance entre Louis Rougier et ces interventions est donc bien là, mais elle paraît encore plus grande lorsque celui-ci explique comment mettre toutes les énergies au chevet du déve-

²⁷Le propos intrigue. En effet, le début du texte de Louis Rougier — à l’inverse d’autres intervenants — est une explication historique de l’existence de pays “*sous-développés*”. Il discerne quatre facteurs : l’explosion démographique suite à une diffusion incontrôlée de la médecine ; l’isolement géographique qui empêche les migrations ; la prise de conscience tardive des populations de ces pays ; et enfin, la dépendance des revenus de ces pays aux prix (baissiers) des matières premières (cf. [Rougier 1960c (LAG), 1–2]). Curieusement, ces facteurs disparaissent dans l’étude *actuelle* du problème de sous-développement et la seule problématique en termes de “*mentalité*” est privilégiée par l’auteur.

²⁸“*A un niveau beaucoup plus bas, les aborigènes de l’Afrique Centrale, de l’Australie, de la Nouvelle Guinée n’ont pas dépassé la mentalité magique prélogique [...] A la base des mentalités, il y a les tempéraments. Léopold Senghor, Président de l’Assemblée fédérale du Mali : “L’émotion est nègre, comme la raison est hellène [sic]” “ : or, ce n’est pas avec son mésocéphale, mais avec ses lobes frontaux que l’homme édifie une civilisation [...] Par contraste, la civilisation occidentale est la résultante d’une accumulation inouïe [sic !] d’initiatives individuelles, de recherches méthodiques, de rigueur, de pensée, de génie créateur, de travail obstiné et discipliné dont jamais n’ont été capables les “libres enfants de la nature”.*” in [Rougier 1960c (LAG), 6].

²⁹[Rougier 1960c (LAG), 6]. Une conclusion qu’un autre intervenant, D.C. Renooij, aurait pu ratifier. Banquier à la *De Surinam Bank*, D.C. Renooij rejoint Louis Rougier sur la question de l’éducation et des facteurs psychologiques à mettre en place pour qu’un Etat atteigne le but de tout développement économique : son indépendance. Contre les dons de l’aide internationale, D.C. Renooij plaide en faveur d’une éducation libérale dans les pays “sous-développés”, une éducation basée sur le développement chez l’individu, la famille et le peuple de qualités personnelles propres à soutenir tout effort pour atteindre la prospérité (cf [Renooij 1960 (LAG)]).

loppement : on “[...] *ne peut pas mettre ces masses [des sans-emplois, des inoccupés, des chômeurs] à l’œuvre par la simple incitation à gagner, car leur indolence atavique préfère la stagnation dans la misère à tout effort continu*” [Rougier 1960c (LAG), 7]. D’autres ressorts sont nécessaires pour réaliser cette “[...] *mise au travail autoritaire [...]*” : l’enthousiasme de l’indépendance, la fierté de prouver sa dignité au monde, un avenir meilleur et, “[...] *en dernier recours, la crainte des sanctions d’un gouvernement fort et décidé*” [Rougier 1960c (LAG), 7]. La mutation psychologique dans les pays “*sous-développés*” requise par Louis Rougier est donc aussi une mutation autoritaire, une mission confiée à l’Etat.

3.3 Démocratie et libéralisme (1961e)

“*Soviet Russia, they say is a ‘People’s Democracy’ and in the United States Mr. Galbraith is regarded as a great liberal*” [Morley 1961 (LAG), 1]. Cette phrase résume, selon le journaliste américain Felix Morley, le degré de confusion qui entoure, en 1961 du moins, les termes de “démocratie” et de “libéralisme”. Une confusion qui, selon lui, conduit à placer un trait d’égalité entre un régime totalitaire et la démocratie, entre un économiste d’obédience keynésienne et le libéralisme. Retrouver le sens de ces mots, tel est le but de l’atelier auquel participent Felix Morley et quelques autres dont Louis Rougier,³⁰ le 4 septembre 1961 à la réunion de la MPS à Turin. Et une fois le sens de ces mots retrouvés, la conclusion d’ensemble des intervenants se résume ainsi : démocratie et libéralisme ne se recoupent pas complètement à un tel point qu’il ne semble pas défendable d’un point de vue théorique que la démocratie soit forcément compatible avec le libéralisme. Autrement dit, la démocratie ne semble

³⁰Les autres intervenants sont : l’ex-président de la République italienne Luigi Einaudi, le vice-président de l’Union paneuropéenne, l’archiduc Otto von Habsburg, le conservateur américain Russell Kirk, le professeur à *Nuffield College*, Oxford, Alexander Loveday et le vice-président de l’Internationale Libérale Giovanni Malagodi. Par la suite, je laisserai les interventions de Luigi Einaudi et de Russell Kirk. La première ne relève pas du sujet de l’atelier et évoque les liens entre politiciens et économistes dans une critique du rôle de plus en plus crucial joué par ceux et celles qui croient maîtriser le jargon de l’économiste tout en conseillant le politique : les “experts” (cf. [Einaudi 1961, 4–6]). La seconde intervention témoigne d’enjeux propres à la situation politique américaine au début des années soixante. Russel Kirk s’en prend notamment à ceux et celles qui attaquent la démocratie de terrain : les professeurs d’université — “[...] *many professors retain a New-Deal-period mentality, and believe that governmental centralization will bring to them as a class, and possibly to them as individuals, increased power and prestige and emoluments*” in [Kirk 1961 (LAG), 5] — et les groupes de pressions dont le point commun est leur tendance centralisatrice.

pas devoir tenir le rôle d'un dogme absolu chez des libéraux quelque peu désabusés.

Comment ces auteurs parviennent-ils à cette conclusion ? Tous s'accordent à dire que le "mot" démocratie est matière à confusion. Les esprits se perdent entre une définition qui fait de la démocratie une garante des droits de la personne individuelle et une autre définition, jacobine, où la volonté populaire est sans limite [Loveday 1961 (LAG), 2], [Malagodi 1961 (LAG), 1], [Morley 1961 (LAG), 1] et [Habsburg 1961 (LAG), 1]. Si la première travaille main dans la main avec les idéaux du libéralisme, la seconde elle menace les valeurs libérales en soumettant l'individu à la tyrannie de la majorité. Or, et le constat est partagé par plusieurs auteurs, la définition de la démocratie de leur temps se retrouve plus dans les termes jacobins que dans ceux d'un Burke, par exemple. Ainsi, pour Otto von Habsbourg, le danger centralisateur de la démocratie jacobine est à nouveau d'actualité en raison de l'instrumentalisation de la volonté populaire par une caste technocratique à même de fonder une nouvelle tyrannie [Habsburg 1961 (LAG), 1–2]. Chez Felix Morley, le danger centralisateur est inhérent à la pensée démocrate alors que le libéralisme est par essence décentralisateur, mais ce danger s'est renforcé avec l'activisme des gouvernements en faveur des nouveaux "droits humains", notamment en matière économique, ce qui témoigne d'un accroissement de l'emprise de l'Etat sur l'individu [Morley 1961 (LAG), 3–4]. Pour Alexander Loveday aussi, les libéraux ne peuvent soutenir les requêtes démocrates pour de nouveaux droits — droit à la sécurité sociale, au travail, à un standard de vie adéquat, etc. — dont l'administration échoirait au contrôle bureaucratique de l'Etat. Même si libéraux et démocrates s'entendent sur les droits fondamentaux de l'individu³¹ et certains droits économiques (propriété privé, éducation), ces nouveaux droits économiques et sociaux sont un point de divergence majeur [Loveday 1961 (LAG), 7–8]. Quant à Giovanni Malagodi, libéralisme et démocratie se sont accordés par le passé, le premier en rendant conforme à ses idéaux les institutions de la seconde. Aujourd'hui, le "*démocratisme*" — un "[...] *ensemble of political theories and institutions which are based [...] on a religion of quantity, of mechanism, of abstract calculating reason and of naturalism*" [Malagodi 1961 (LAG), 1] — règne et son ex-

³¹Sauf un droit fondamental que libéraux et démocrates ne défendent pas suffisamment, le droit de rire : "[...] *as I have told this Society on a previous occasion, I would myself add another [fundamental right], the right to laugh. Alas, it has never been recognized or indeed demanded. Liberalism has perhaps been too impregnated with Puritanism and, in England, influenced by the non-conformist conscience — amusing but not amused; and democrats have tended to keep their mouths open rather for a 'bonne bouche' than for a laugh*" [Loveday 1961 (LAG), 4].

cès de rationalisme a fait le lit du totalitarisme. En quelques mots, voilà donc ce qui fonde, d'un point de vue théorique,³² l'idée selon laquelle les libéraux — du moins ceux qui contribuent à cette réunion de la MPS — ne se sentent plus la force de défendre la démocratie : désormais définie dans les esprits de l'époque par le respect de la volonté populaire plus que par la garantie des droits individuels, cette démocratie est, à leurs yeux, devenue de moins en moins compatible avec le libéralisme.

L'intervention de Louis Rougier lors de cet atelier est parfaitement en phase avec cette dernière conclusion. Lui aussi estime que les notions de démocratie et de libéralisme ne se recoupent désormais plus complètement, dans leur principe du moins. La démocratie tient du principe de la souveraineté populaire et s'impose par la volonté de la majorité alors que le libéralisme tient de la souveraineté de la personne humaine, les droits de l'Homme et du citoyen venant limiter la volonté des assemblées. Malgré ces différences principielles, le philosophe français croit que la démocratie est l'arme de la liberté et ce, pour deux raisons. D'une part, elle est un état de moindre oppression car le pouvoir est remis aux gouvernants avec l'assentiment de ceux et celles qui en portent la charge. Ces derniers s'y plient d'autant plus qu'ils ont l'illusion de concourir à la formation de l'instrument du pouvoir : la loi. D'autre part, l'expérience française montre que la démocratie "(...) *permet la libre discussion dans les assemblées, la libre concurrence sur les marchés, la compétition sur la place publique*" tout en faisant du peuple un souverain constitutionnel et laissant à des "*minorités qualifiées*" les affaires courantes, de sorte que "[...] *pendant longtemps, la démocratie ne fut en réalité qu'un gouvernement bourgeois*" [Rougier 1961e (LAG), 3]. Dans ce cas précis, la démocratie protège et garantit la liberté, et c'est bien entendu cette démocratie-là que Louis Rougier entend défendre.

Cela dit, force est pourtant de constater, nous dit le philosophe français, que la démocratie semble de moins en moins assurée et qu'elle finit dans bien des cas à dégénérer en dictature. Pourquoi? Réponse : en vertu du principe de souveraineté populaire, un principe qui conduit les assemblées élues à tout exiger, rien ne lui étant au-dessus. "*Bien loin de contenir le despotisme, la démocratie pure n'a fait que transférer la souveraineté des rois aux Assemblées issues de la représentation populaire. Celles-ci tendent d'autant plus à être abusives qu'elles se considèrent comme l'expression de la volonté nationale et qu'elles sont anonymes et*

³²Le peu d'énergie à défendre la démocratie ou les aspirations à de nouveaux droits économiques et sociaux s'entend théoriquement, car en pratique, comme le rappelle Alexander Loveday, les gouvernements ont su composer avec ses aspirations en maintenant le cap de politiques libérales (cf. [Loveday 1961 (LAG), 8].

irresponsables” [Rougier 1961e (LAG), 5]. Dans le cas des grands Etats où cette souveraineté populaire s’applique par délégation, les représentants du peuple peuvent — par la loi électorale, par exemple — pérenniser leur pouvoir, créant ainsi une oligarchie, ou le remettre à un chef unique. Louis Rougier fait en effet le raisonnement suivant : sachant que la société comporte plus de pauvres que de riches et que le nombre commande,³³ les “[...] *professionnels de la politique (...) se livreront à des surenchères démagogiques pour assurer leur réélection [...]*” [Rougier 1961e (LAG), 4] en recourant aux largesses étatiques. Mais ce que ne voient pas ces professionnels politiques, c’est qu’à terme ces largesses se font sur le dos des riches et que les citoyens deviendront finalement des assistés dans les mains d’un despote bien inhumain et anonyme, la bureaucratie étatique.³⁴

Reste à savoir, pour Louis Rougier et les participants au *meeting*, comment réconcilier libéralisme et démocratie, ou disons restreindre autant que faire se peut les atteintes aux libertés individuelles dans une démocratie qui semble à l’avenir vouée aux *desiderata* de la volonté populaire. L’archiduc Otto von Habsbourg, par exemple, voit dans la Constitution, l’outil indispensable pour protéger la liberté individuelle, si tant est que l’on y privilégie désormais le rôle du judiciaire.³⁵ D’autres comme Giovanni Malagodi ou Felix Morley pensent qu’une réconciliation entre libéralisme et démocratie passe par une redécouverte d’une foi libérale : via la communication et l’éducation de la jeunesse pour l’un [Malagodi 1961 (LAG), 7], par une lutte contre le nouveau Dieu des communistes, l’Etat, en s’inspirant de la leçon politique du Christ — “[...] *that men[sic!] are entitled to self-government only as they have arduously learned how to govern themselves*” [Morley 1961 (LAG), 7] —

³³Je reviendrai sur les liens entre les textes de Louis Rougier à la MPS avec son ouvrage de 1938 sur les *Mystiques économiques*. Cela dit, il est intéressant de noter que dans l’introduction des *Mystiques économiques*, Louis Rougier évoque cette prise de contrôle de l’Etat par les masses, un Etat qui petit à petit devient totalitaire. Il justifie son propos en arguant de l’incapacité des masses à gouverner, à l’inverse des élites : “*L’art de gouverner, par suite, une chose éminemment aristocratique, qui ne peut être exercé que par des élites. Or, la masse livrée à elle-même est tout le contraire*” in [Rougier 1949f, 23–24].

³⁴Du moins dans les pays industrialisés, car la situation pourrait être différente dans les pays “*sous-développés*”. Ainsi, s’il l’on impose la démocratie à des “[...] *peuples composés d’analphabètes, sans culture civique et politique préalable [...]*”, des politiciens peu scrupuleux s’empareront du pouvoir et forceront ainsi l’armée à réagir, celle-ci étant la “[...] *seule classe ayant reçu une formation occidentale grâce à des instructeurs étrangers*” in [Rougier 1961e (LAG), 5].

³⁵“*The primacy of the judicial power in its largest sense is the best way, given our conditions of securing a liberal, or rather libertarian, regime, of making democracy effective and securing the rights of man [sic!]*” in [Habsburg 1961e (LAG), 4].

pour l'autre. Louis Rougier n'entre pas en matière sur des suggestions de cet acabit et préfère imaginer que les remèdes se trouvent dans un ordre de considération unique : le juridique. Il se borne ainsi à rappeler les solutions des temps jadis, lorsque les légistes ont su user de freins anti-démocratiques à la souveraineté populaire, certains grossiers (suffrage censitaire, bicamérisme), d'autres plus subtils³⁶ : le renforcement dans la Constitution du respect des libertés individuelles ou le contrôle des actes du gouvernement et du parlement par un tribunal chargé de veiller à la constitutionnalité des lois. L'organisation du pouvoir sur le principe de la séparation et de la pondération des pouvoirs et surtout, la décentralisation du pouvoir³⁷ sont d'autres moyens déjà mis en œuvre et à réaffirmer, selon Louis Rougier, des moyens qui restent à nouveau confinés dans une sphère d'intervention particulière, celle du droit.

3.4 Les problèmes constitutionnels fondamentaux (1967)

En 1967 à Vichy, Louis Rougier donne sa dernière conférence devant la MPS. Longue de deux pages, celle-ci s'inscrit dans un débat sur les solutions constitutionnelles pour garantir les libertés individuelles. Pour lui, la solution est sommaire et tient en sept conditions dont le but est la préservation d'un ordre institutionnel de marché. Sept conditions que sont, d'abord, la pluralité des centres de décision (donc une législation à la fois anti-trust, mais aussi contre les excès du syndicalisme pour éviter les monopoles). Deuxièmement, la stabilité monétaire (donc l'équilibre budgétaire et le contrôle du crédit de la part des pouvoirs publics). Troisième condition : la permission accordée à l'Etat d'intervenir tant qu'il ne fausse pas les prix et les laisse se former librement. Quatrièmement, l'intervention directe de l'Etat sur la liberté des prix est tolérée si elle vise une "[...] *catégorie d'économiquement faibles*" [Rougier 1967b (LAG), 2]. L'Etat peut, dans un cinquième temps, fournir certains services et infrastructures sous le principe de subsidiarité. En sixième lieu, les autorités établissent et harmonisent la législation afin de tendre vers un marché de concurrence parfaite. Enfin dernière et septième condition : l'Etat entreprend "[...] *une politique de la conjoncture qui n'entre pas dans l'ordre proprement constitutionnel*" [Rougier 1967b (LAG), 2].

³⁶« *Toutefois, scrutin censitaire, bicamérisme, sont des expédients anti-démocratiques assez voyants. Les juris-consultes du XVIIIème siècle en ont élaborés de plus subtils* » in [Rougier 1961e (LAG), 6].

³⁷« *Ce sont surtout les institutions communales qui transforment les administrés en citoyens et font la force des peuples libres* » in [Rougier 1961e (LAG), 6].

Ce catalogue propositionnel est assez général, à l'inverse d'autres intervenants. Friedrich Hayek, dans un texte proche des thèses de son *Droit, législation et liberté*, déplore l'asservissement de la loi à la volonté générale, la création d'ordres juridiques particuliers et discriminatoires, et appelle à une limitation de l'exercice du pouvoir gouvernemental. Il propose ainsi la création de deux assemblées : l'une législative (*law-making assembly*), l'autre exécutive (*governmental assembly*) où la première limite au regard de la charte fondamentale les pouvoirs de la seconde [Hayek 1967d, 458]. Economiste en chef de la *Confederation of British Industry*, Arthur A. Shenfield constate aussi cette prolifération d'une législation discriminatoire au profit d'une pseudo volonté générale. Il veut désormais que s'impose la règle de droit pour éviter que les autorités ne s'imposent tout court et ce, dans trois champs : le droit constitutionnel, la politique monétaire et la fiscalité. Dans ce dernier cas, un mélange de taxation indirecte (régressive) et directe (progressive) n'excédant pas 25 du revenu national est articulé afin de restreindre *de facto* l'action publique [Shenfield 1967, 824]. A l'inverse de ces auteurs, François Bilger estime que tous les droits économiques ne sont pas imputables à un dysfonctionnement de la démocratie et à la tyrannie de la majorité. Au lieu de les refuser en bloc, il faut "[...] *vcompter* [...] *sur une constitutionnalisation intelligente* [des droits économiques] *pour établir et sauvegarder le libéralisme économique*" [Bilger 1967 (LAG), 3]. Il les définit — dont le premier est la liberté de consommer — puis cherche à les garantir par l'établissement d'une Cour constitutionnelle, par l'encouragement à une décentralisation du pouvoir économique et politique et à une indépendance du pouvoir monétaire [Bilger 1967 (LAG), 10] et surtout, par une démocratisation réelle des droits économiques. footnote "*Les libéraux modernes* [...] *proposent* [de] [...] *rendre démocratiques les principales libertés économiques, c'est à dire* [de] *les rendre réelles pour la plus grande masse des sujets économiques* [...] *par une politique de redistribution des revenus, d'autant plus intense qu'elle sera plus concentrée sur les catégories vraiment 'faibles' de la population.* [Ainsi] *il suffit que les membres de la société proclament dans leur Constitution le devoir de l'Etat de réaliser dans la mesure des moyens la démocratisation progressive des droits économiques dans un esprit de solidarité sociale*" in [Bilger 1967 (LAG), 9]. Des propositions d'ailleurs que Louis Rougier ne semble pas devoir refuser, en tous cas à la lecture de sa courte contribution.

Cependant, c'est sur un point plus fondamental que les deux auteurs français, François Bilger et Louis Rougier, se rejoignent. Le premier se montre critique à l'égard de ces "*anciens libéraux*" qui refusent de considérer la réalité de certains droits économiques. footnote "*Devant*

cette situation, certains libéraux, sans voir la modification profonde de la nature même de l'économie, menèrent un combat d'arrière-garde pour sauver les droits individuels dans l'économie au nom de principes dépassés dans une large mesure in [Bilger 1967 (LAG), 2]. Plus loin : *“Un certain libéralisme pervers tombe dans la glorification intrinsèque de la liberté sans considérer l'usage qui en est fait. C'est de l'idéologie [...] Les libéraux réfléchis savent que la liberté en quelques domaines que ce soit est une condition généralement nécessaire, mais non toujours suffisante pour la réalisation des fins suprêmes de l'humanité”* in [Bilger 1967 (LAG), 5]. Quant au second, il opère aussi une distinction entre les paléo- et les néo-libéraux. Si paléo- et néo-libéraux s'accordent pour définir l'économie libérale par l'existence d'un système de prix, les deux diffèrent sur l'origine spontanée ou institutionnellement conçue de ce mécanisme concurrentiel : *“Au marché manchestérien qui repose sur la non intervention de l'Etat, suivant le “laissez faire, laissez passer”, s'oppose le marché institutionnel qui ne laisse pas tout faire”*. Et Louis Rougier de préciser que sa propre contribution tout comme le courant néo-libéral dont il a fait mention s'inscrivent dans les travaux du *“[...] Colloque Walter Lippmann en 1938 et tels que les ordo-libéraux allemands en ont précisé la doctrine”*.footnote [Rougier 1967 (LAG), 1]. François Bilger évoque également l'Ecole de Fribourg, représentante selon lui des libéraux modernes dont il s'estime aussi faire partie (cf. [Bilger 1967 (LAG), 2].

4 Les mots de Louis Rougier à la MPS : ceux de 1938, ou presque

Ce passage en revue des contributions de Louis Rougier à la MPS entre 1957 et 1967 met en lumière, pour la première fois, les propos du philosophe français dans ce conclave tout en éclairant systématiquement les points de convergence et de divergence entre lui et les participants aux différentes réunions. Reste à s'interroger sur le lien entre les positions exprimées par Louis Rougier à ces différentes occasions. Est-ce que, comme pour Friedrich Hayek, la MPS apparaît aux yeux de Louis Rougier, comme étant un lieu crucial où l'on met en circulation des idées dont certaines seront plus tard publiées ou rendues publiques ?³⁸

³⁸Il est bon d'insister sur le fait que le Président de la MPS diffuse en 1957 un manuscrit de *La Constitution de la Liberté* (1960), puis en 1967 un texte contenant une des propositions les plus essentielles de son *Droit, législation et liberté*, publié lui en 1973.

Ou, au contraire, s'agit-il d'y présenter le fruit de travaux déjà parus publiquement dans des revues ou des organes proches de cercles néolibéraux ? Autrement dit, les positions de Louis Rougier sont-elles totalement neuves ou reflètent-elles, au contraire, des travaux antécédents ?

Dans une large mesure, c'est la seconde option qui prévaut, notamment à la lecture du principal ouvrage d'économie politique de Louis Rougier, les *Mystiques Economiques* de 1938.³⁹ En effet, chacun des textes présentés devant la MPS fait référence implicitement à des arguments ou des exemples énoncés en 1938 déjà. Dans un cas seulement, le propos s'émancipe et innove, quoiqu'à la marge, des thèses de 1938 : celui sur l'aide au développement en 1960.

Ainsi, dans son texte de 1957, Louis Rougier trouve, rappelons-le, les bases philosophiques du libéralisme dans le divin, la Raison et la Nature. Mais c'est surtout dans "*l'expérience logiquement observée*" que les contours philosophiques du libéralisme se dessinent, en particulier dans les enseignements de la science historique. Ce recours systématique à l'histoire et à ses apports est une constante de la pratique argumentative de l'auteur des *Mystiques Economiques*, voire de son œuvre tout court.⁴⁰ Mais cette correspondance va encore plus loin entre le texte de 1938 et celui de 1957, puisque le philosophe français reprend in extenso les mêmes exemples des Empires égyptiens et romains dans lesquels l'Etat "[...] créé pour le service de la société, [a] condamn[é] la société à ne plus vivre que pour lui." [Rougier 1957 (LAG), 7]. Ainsi, les exemples des empereurs romains figurent en des termes approchant en pages 29 et 30 des *Mystiques Economiques*. Quant à l'argument sur la dérive historiquement constatée de l'Etat, celui-ci constitue un des *leitmotiv* récurrents de l'ouvrage de 1938. On le retrouve ainsi à plusieurs reprises : "[...] au début, pour s'organiser une société crée un Etat ; l'Etat, créé pour servir la société, tend à s'hypertrophier à son détriment, si bien qu'il finit par l'absorber tout entière [...]" [Rougier 1949f, 13] ou encore "[...] créé pour le service de la société, il [l'Etat] condamne la société à ne plus vivre que pour lui".⁴¹

³⁹[Rougier 1949f]. Outre cet ouvrage, on trouve d'autres travaux de Louis Rougier en économie politique dès les années vingt (cf. [Rougier 1920d]), puis trente (cf. [Rougier (éd.) 1939], [Rougier 1949f]).

⁴⁰Comparant les libéralismes de Louis Rougier et de Friedrich Hayek, Robert Nadeau montre que "[...] la perspective de Rougier est davantage historique que théorique et un résumé de son analyse [sur la critique du socialisme] permettra de contraster sa perspective avec aussi bien celle de Mises que de Hayek"; cf. ici-même la contribution de Nadeau.

⁴¹[Rougier 1949f, 30]. On pourrait poursuivre l'exercice en soulignant un passage quasi-identique entre la page 30 des *Mystiques Economiques* et le texte de 1957

Si dans son essence le texte de 1957 ne semble pas renfermer une grande part d'innovation par rapport au propos que Louis Rougier tient en 1938, sa contribution de 1960 se détache quelque peu des *Mystiques Economiques*. Dans ce texte consacré aux pays “*sous-développés*”, il y critique l'aide économique à ces pays, une aide politiquement intéressée et subordonnée aux enjeux de la Guerre froide. Il y stigmatise notamment le fait que “[le] *gouvernement soviétique* [...] *oblige le monde libre à stériliser une grand [sic!] partie des [sic!] ses revenus dans des armements improductifs, au lieu de les consacrer à l'élévation et au bien-être des masses laborieuses et des peuples sous-développés*” [Rougier 1960 (LAG), 4]. Certes, la menace soviétique que pointe le philosophe français n'apparaissait pas sous ce jour dans les années trente et il lui était difficile d'envisager celle-ci sous le mode d'un monde bipolaire. Cependant une part du raisonnement des années trente — et qui s'appliquait alors aux Etats totalitaires — ressemble étrangement aux mots de Louis Rougier en 1960. En 1938 déjà, il dénonçait le risque que faisait courir la course aux armements dans les démocraties libres et surtout l'impact sur le revenu national qu'une telle course impliquait : “[...] *cette course aux armements, obligeant les Etats démocratiques à investir le plus clair de leur revenu national dans les armements, risque de créer un déficit budgétaire chronique, dont ils ne peuvent sortir à leur tour que par des procédés totalitaires, en se mettant en autarcie*” [Rougier 1949f, 189–190].

Mais c'est sur un élément plus essentiel au propos de Louis Rougier en 1960 qu'il convient de s'arrêter un instant. Attaquant ce qu'il considère comme la justification la plus importante de l'aide au développement, sa justification morale, le philosophe français en déplore son contenu marxisant — les pays industrialisés auraient exploité les pays “*sous-développés*” — et erroné, car oubliant la cause fondamentale des écarts de développement entre pays du Nord et du Sud : la mentalité. Louis Rougier dénonce ainsi ce qu'il estime être la nonchalance de la main d'œuvre locale des pays “*sous-développés*” tout en portant aux nues la “[...] *volonté prométhéenne qui [...] incite à relever les défis de l'existence [...]*” en Occident [Rougier 1960 (LAG), 5]. Cette explication des différentiels de développement en termes de mentalité de civilisation apparaît dans son ouvrage de 1938, mais en filigrane seulement. Dans les

où Louis Rougier écrit que : “*Pour asseoir l'impôt, on rive le paysan à sa glèbe [sic!], l'artisan à sa corporation, le curiale à ses fonctions municipales, l'augustal [sic!] à son collègue [...]. Les fonctions civiques ne sont plus recherchées comme un honneur, mais désertées comme des charges. L'Empire d'Occident se meurt d'une administration fiscale abusive, d'une bureaucratie épuisante dans le cadre d'une vie si uniforme et si morte que l'appel aux Barbares apparaît comme l'unique de chance de salut*” in [Rougier 1957 (LAG), 7].

Mystiques Economiques, des considérations sur les différences comportementales et psychologiques des peuples face au travail ne sont pas légion. On en repère certes certaines : “*Malheureusement, le Portugal est un pays de petits propriétaires ayant peu l’esprit de solidarité ; de journaliers et de saisonniers ayant la prépondérance sur les salariés dans presque tous les corps de métier. La population y est insouciant et compte plus sur la chance que sur l’action concertée*” [Rougier 1949f, 162]. Comme le rappelle Mathieu Marion, ce concept apparaît déjà dans les années vingt dans l’œuvre du philosophe français [Marion 2004, 17]. Il est cependant systématisé dès le milieu des années cinquante avec son article de 1958 puis plus tard, dans son ouvrage *Le Génie de l’Occident* [Rougier 1969a] qui paraîtra à la fin des années soixante. C’est donc peut-être sur cette question des différences de mentalité que Louis Rougier innove par rapport à ses écrits d’économie politique des années trente, même s’il est vrai, qu’à nouveau, son propos en 1960 à la MPS semble s’appuyer sur des éléments déjà connus de son œuvre.

Dans son introduction aux *Mystiques Economiques* en 1938, Louis Rougier annonce un point crucial de son analyse à venir, soit le fait que si le nombre commande les masses prendront rapidement le contrôle de l’Etat faisant au final de ce dernier un Etat totalitaire [Rougier 1949f, 23–24]. Dans son texte de [Rougier 1961e] sur les liens entre libéralisme et démocratie, le philosophe Rougier fait appel au même argument pour pointer sur la menace que représente l’instrumentalisation de la démocratie par les masses : “*Une [...] raison explique la tendance des démocraties à accroître sans cesse les pouvoirs de l’Etat, au détriment des libertés individuelles. Elle se déduit d’une remarque très simple d’ARISTOTE. Dans une société, le nombre de pauvres est plus grand que celui des riches. Dès lors, si le pouvoir appartient au nombre, les électeurs revendiquant, qui sont la masse, l’utiliseront pour améliorer leur condition, par des largesses étatiques dont les classes possédantes feront les frais*” (Rougier : 1961e, 4, majuscules de l’auteur). Jusqu’à un certain point cependant, ce travers avait été évité dans les temps anciens. Louis Rougier en donne une explication qui fait écho au texte des *Mystiques Economiques*, presque mot pour mot : “[...] *le peuple, auquel on avait appris qu’il était souverain, s’est comporté longtemps comme un souverain constitutionnel, qui règne mais ne gouverne pas. Occupé à gagner son pain quotidien, pénétré de son ignorance, il admettait que l’exercice des affaires publiques revienne à [sic!] des minorités qualifiées, et il s’en remettait en Angleterre à ses Lords, en France aux “notables” et aux “compétences”, du soin de les diriger. Dans les campagnes, il s’abstenait de voter ou il suivait humblement l’avis du propriétaire-maire ou du mi-*

nistre de Dieu” [Rougier 1949f, 23] et [Rougier 1961e (LAG), 3]. Mais malgré cela, le philosophe français est obligé de constater que cette attitude de retenue est perdue : “*Renouvelant l’histoire de l’apprenti-sorcier, l’individu, après avoir versé des flots de sang pour se libérer, deviendra l’homme-serf de cette nouvelle féodalité, d’autant plus inhumaine qu’elle est anonyme : la bureaucratie étatique*” [Rougier 1949f, 21] et [Rougier 1961e (LAG), 5]. Là encore, comme en 1957, le propos de Louis Rougier en [Rougier 1961e] puise largement, sinon essentiellement, dans ses écrits des années trente.

Reste à s’intéresser à sa courte intervention de 1967. A nouveau, le propos de Louis Rougier ne surprend pas celui ou celle qui a eu entre les mains les *Mystiques Economiques*. Les conditions d’un ordre constitutionnel de marché que Louis Rougier résume dans le texte de 1967 sont en effet une synthèse de ses propositions des années trente et qui définissent, sous l’angle de ce qu’il appelle alors le “libéralisme constructeur”, le rôle spécifique de l’Etat libéral. “*Entre ne rien faire et administrer tout, l’Etat libéral prend le parti de tout surveiller en disant le droit, en faisant respecter par tous la loi égale pour tous. Il ne prétend pas se substituer au jeu régulateur de l’équilibre économique, mais il vise à dégripper, au nom de l’intérêt collectif, les facteurs naturels de l’équilibre [...] En résumé, le libéralisme constructeur admet l’ingérence juridique de l’Etat pour protéger la libre compétition qui seule permet de sélectionner les valeurs [...]*” [Rougier 1949f, 86–87]. Plus encore, la première et plus importante des conditions de Louis Rougier dans son texte de 1967 — la question de la décentralisation et de la pluralité des centres de décision dans l’activité économique (législation *anti-trust*) — correspond assez exactement à ce qui fonde chez le philosophe français la définition du “vrai libéral”. Il le définit en ces termes : quelqu’un qui “[...] sait, en effet, que la concentration verticale et horizontale des entreprises, aboutissant à des ‘unités capitalistes’, à des trusts géants, est le plus souvent incompatible avec une économie libre. En effet, en supprimant la liberté d’entreprise, en remplaçant l’action régulatrice des marchés par le planisme administratif, les trusts préparent la voie à la socialisation, aussi sûrement que la Compagnie des Indes est devenue le gouvernement de l’Inde”.⁴²

⁴²[Rougier 1949f, 81–82]. Un propos d’ailleurs qui ressemble à celui de Walter Lippmann dans *La Cité Libre* : “*Mais il est certain que si l’on encourage la tendance collectiviste des grandes affaires, on finira par tenter leur nationalisation. Une quantité aussi grande de pouvoir souverain, échappant à la maîtrise objective des marchés libres, ne saurait rester longtemps entre les mains d’individus. De même que la Compagnie des Indes est devenue le gouvernement de l’Inde, de même les trusts géants si on les laisse continuer, deviendront des départements du gouvernement*” in

La continuité du propos de Louis Rougier depuis les années trente jusqu'aux réunions de la MPS, voire la reprise *in extenso* d'arguments et d'exemples des *Mystiques Economiques* dans ses communications entre 1957 et 1967 ne doit cependant pas faire oublier que des éléments de son ouvrage de 1938 ne se retrouvent pas non plus dans ces mêmes communications.⁴³ De même, des digressions de circonstance — sur les raisons du sous-développement, par exemple — n'auraient pas été imaginables dans les années trente. Il n'en reste pas moins clair que c'est bien plus une logique de continuité que de rupture avec des écrits antérieurs qui marque le propos de Louis Rougier à la MPS dès la fin des années cinquante, et ce sur des points essentiels de son économie politique comme la place du droit et des règles pour assurer le fonctionnement d'une économie libérale. Une position qui reflète alors l'influence de la discipline juridique dans l'enseignement universitaire de la France des années trente [Marion 2004, 32]. Mais une position qui reflète aussi l'influence de l'ouvrage *La Cité Libre* de Walter Lippmann sur le philosophe français et qui fournira à Louis Rougier l'occasion d'appeler au premier colloque sur le néo-libéralisme à Paris en 1938. Un colloque durant lequel le courant sociologique de l'ordo-libéralisme allemand — Wilhelm Röpke et Alexander Rüstow en particulier — s'exprimera avec vigueur, notamment contre un Ludwig von Mises. Et ici, force est de constater que trente ans après, Louis Rougier semble revendiquer l'héritage de l'ordo-libéralisme allemand lorsqu'il énonce les conditions institutionnelles d'un ordre de marché contre l'idéalisme manchestérien de ceux qu'il nomme, en 1967 encore, les paléo-libéraux (Bilger : 1967, 1).⁴⁴

[Lippmann 1937 (1946), 262–263]. Une ressemblance dans le propos qui se prolonge entre Louis Rougier et Walter Lippmann lorsqu'il s'agit d'évoquer la question de la captation des bénéfices des sociétés anonymes. Pour le premier : “Parmi les réformes à apporter aux sociétés anonymes, il y a lieu d'interdire aux administrateurs de retenir les bénéfices au delà de ce qui est nécessaire pour l'amortissement et les réserves de roulement et d'en faire des réinvestissements sans les soumettre à l'épreuve du marché des capitaux régi par la concurrence” in [Rougier 1949f, 82]. Dans la *Cité libre*, Walter Lippmann écrit : “Tous les partisans du principe de la liberté du marché régulateur de l'économie constatent qu'il faut interdire à la société anonyme de retenir les bénéfices et de les réinvestir selon le bon plaisir des administrateurs et non selon les jugements du marché” in [Lippmann 1937 (1946), 262].

⁴³ Ainsi, ni la question du corporatisme (cf. [Rougier 1949f, 114–117]), de la société anonyme ou du capitalisme spéculatif (cf. [Rougier 1949f, 138–140]) ne trouvent place dans les propos tenus par Louis Rougier à la MPS.

⁴⁴ Dans sa comparaison du libéralisme de Louis Rougier avec celui de Friedrich Hayek sur la question de la justice sociale, Robert Nadeau, à mon sens, donne un élément supplémentaire permettant de rapprocher le philosophe français du courant de l'ordo-libéralisme allemand (cf. l'article de Nadeau dans ce volume).

Comme écrit plus haut, le contexte dans lequel Louis Rougier entre à la MPS n'est pas vraiment favorable à l'énonciation de ses propos, des propos partiellement en décalage avec la teneur des discussions d'alors. Autrement dit, l'incitation à innover n'est pas très grande à son arrivée à la MPS. De plus, il ne faut pas s'étonner outre mesure de ce peu de "nouveautés" dans les textes du philosophe français par rapport à ses écrits antérieurs. Des raisons personnelles expliquent en partie ce fait, à commencer par son intérêt croissant pour d'autres thèmes que l'économie politique. Mais surtout, d'autres auteurs membres de ladite Société agissent de la pareille sorte. Comme il en avait été fait mention dans le cadre des contributions de la réunion de Seeliberg (Suisse) en 1949, la plupart des textes d'alors avaient été publiés avant ou après la rencontre, ce qui traduisait le fait que, loin d'un pur engagement désintéressé, la démarche qui motivait les sociétaires à présenter leurs travaux s'inscrivait également dans la logique propre de leur pratique de recherche et de production scientifique. Louis Rougier ne déroge donc pas à cette règle.

5 Conclusions

Ces quelques lignes, espérons-le, permettent d'apprécier la contribution de Louis Rougier à la MPS, une contribution en demi-teinte. Pour entendre correctement cette appréciation, il convient de reprendre certains éléments relevant à la fois d'une histoire sociale des penseurs néo-libéraux à l'intérieur de laquelle le philosophe français a une place cruciale, mais aussi d'une histoire de la pensée économique de la MPS dans laquelle l'apport de Louis Rougier apparaît plutôt limité, du moins par rapport à son œuvre.

Dans l'histoire sociale du néo-libéralisme, Louis Rougier occupe une place de précurseur à la fois en raison de ses travaux, mais surtout à cause de son rôle fédérateur des réseaux du renouveau libéral lors de l'organisation du CWL à Paris en 1938. Cette expérience originelle d'un rassemblement néo-libéral et la marque que celle-ci laissera dans les esprits, dont celui de Friedrich Hayek, sont déterminantes pour un mouvement qui trouvera à nouveau l'occasion de se réunir et de s'organiser sur une base permanente cette fois-ci en avril 1947 à la Conférence du Mont-Pèlerin. On y crée alors la MPS, indirectement grâce à Louis Rougier mais sans lui, compromission avec Vichy oblige. Du moins pour un temps, puisqu'il intègre ce lieu essentiel de la circulation des idées néo-libérales en 1957. Entre cette date et celle de sa dernière apparition en

1967, la MPS traverse une période houleuse. Un conflit interne mine les énergies et des membres importants quittent le navire du renouveau libéral (Karl Brandt, Albert Hunold, Wilhelm Röpke, Alexander Rüstow, etc.), tandis que d'autres y restent mais se désengagent peu à peu comme son fondateur, Friedrich Hayek. La croissance des membres et des réseaux néo-libéraux américains à l'intérieur de l'espace néo-libéral que crée la MPS pendant la même période amène de nouveaux thèmes et questionnements aux réunions de la Société, plus en phase avec ceux de la science économique américaine. A son arrivée en 1957, Louis Rougier découvre donc une Société où ceux qu'il avait réunis autrefois s'entredéchirent et où la réflexion philosophique ou sociologique paraît en partie "dévalorisée" par rapport aux débats des années trente dans ces mêmes cercles du renouveau libéral.

Dans un tel contexte, relativement peu accueillant il est vrai, le philosophe français accomplit un travail certain de production scientifique au sein de la MPS (ce qui n'est pas le cas de tous les sociétaires, loin s'en faut). Pourtant, force est de reconnaître que le contenu de ses contributions puisent largement à la source de travaux antérieurs, allant parfois jusqu'à simplement reprendre d'anciens propos pour les remettre au goût du jour. A ce titre, *Les Mystiques Economiques*, publiées en 1938, semblent être la source d'inspiration première de Louis Rougier lorsqu'il s'agit de se présenter devant les membres de la MPS à la fin des années cinquante. Malgré les éléments contextuels énoncés plus haut, cette attitude ambiguë de la part d'un homme qui a dû attendre plus de dix ans avant de retrouver une place parmi ses pairs du renouveau libéral reste un mystère. A un niveau plus substantiel maintenant, il est intéressant de relever que Louis Rougier revendique la nécessité d'un ordre constitutionnel de marché sur la base des préceptes de la doctrine ordo-libérale allemande telle qu'exprimée lors du CWL de 1938. Et le philosophe français, organisateur dudit colloque, de rappeler implicitement son affiliation à ce courant de pensée néo-libérale dans son texte de 1967 — un papier pourtant si bref mais si important. Or, à Paris en 1938, les deux principaux représentants de ce courant à prendre la parole sont Wilhelm Röpke et Alexander Rüstow, le plus souvent contre Ludwig von Mises, Friedrich Hayek restant lui très en retrait. Est-ce à dire que s'ouvre ici une nouvelle piste de recherche sur les liens entre l'économie politique de Louis Rougier et celle issue du courant sociologique de l'ordo-libéralisme allemand ? La question reste ouverte.